Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8770631
Centre d'intérêt: 160

Québec (Province) Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1986-1987 / Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. -- Québec : La Direction, [1986?].
iii, 50 p. ; 36 cm.

Code: 7712-0110.

ISBN 2-550-17244-2

Descripteur(s): Normes budgétaires * Règle administrative * Financement * Subvention gouvernementale * Gestion financière * Sciences de la santé * Contigentement * Universitaire (Ordre d'enseignement)

La première partie du document décrit le processus général de détermination de l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux universités québécoises. Cette courte présentation a pour objectif de rendre accessible aux lecteurs la méthode et les composantes de la subvention d'équilibre budgétaire, indépendamment des subventions spécifiques pour l'année 1986-1987. La synthèse des éléments de l'enveloppe des subventions 1986-1987, de même qu'un résumé des principales modifications aux règles budgétaires constituent la seconde partie du document qui est elle-même suivie d'une section relative aux règles de répartition des subventions aux universités pour 1986-1987. Viennent ensuite, dans des sections distinctes, les règles relatives à la gestion des subventions et à la réédition des comptes ainsi que les règles relatives à la politique de détermination des postes d'internes et de résidents en médecine et celles relatives à la politique de contingentement des nouvelles admissions en médecine. Enfin, des annexes propres à certains postes budgétaires complètent la documentation.

Type de document: r

RÈGLES BUDGÉTAIRES ET CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC 1986-1987

Québec

RÈGLES BUDGÉTAIRES ET CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC 1986-1987

Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Direction des ressources matérielles et financières
Service du budget de fonctionnement
1033, rue De La Chevrotière
Edifice G, 20e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5K9
(418) 643-7612

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal: Premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-17244-2

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
1. PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	1
1.1 - Dépenses admissibles	1
1.2 - Revenus admissibles	2
1.3 - Subventions d'équilibre budgétaire	2
1.4 - Illustration du processus de répartition	2
2. SYNTHÈSE ET PRINCIPALES MODIFICATIONS EN 1986-1987	4
2.1 - Compression budgétaire	4
2.2 - Indexation des dépenses	4
2.3 - Prélèvements	4
2.4 - Ajustements spécifiques	4
a) Effectif étudiant supplémentaire	4
b) Services aux étudiants	5
c) Locations d'espaces	5
2.5 - Revenus admissibles: frais afférents	5
2.6 - Solde non distribué	5
2.7 - Répartition de l'enveloppe entre les universités	6
3. COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	7
- DÉPENSES ADMISSIBLES	7
3.1 Dépenses de base 1985-1986 et ajustements intégrés	7
3.2 Compression	7
3.3 Indexation	7
3.4 Dépenses de base 1986-1987	8
3.5 Ajustements spécifiques 1986-1987	8
3.5.1 Développement lié à la variation de l'effectif étudiant	8
3.5.2 Actions structurantes	9
3.5.3 Fonds de développement pédagogique	10
3.5.4 Programmes spéciaux de perfectionnement des maîtres (PPMF et PPMEP)	10
3.5.5 Services aux étudiants	11
3.5.6 Frais d'enseignement médical	11
3.5.7 Quatrième année de droit	12
3.5.8 Résidences multidisciplinaires en art dentaire	12
3.5.9 Programme d'audiologie et d'orthophonie	12
3.5.10 Thomas More Institute	13
3.5.11 Location d'espaces	13
3.5.12 Coûts d'opération des nouveaux espaces en propriété	13

.../2

	PAGE
3.5.13 Acquis de formation en milieu de travail	14
3.5.14 Fonds des services aux collectivités	14
- REVENUS ADMISSIBLES	14
3.6 Gel des droits de scolarité des étudiants canadiens	14
3.7 Politique des droits de scolarité des étudiants étrangers (1986-1987)	14
3.8 Modalités de calcul des revenus des droits de scolarité selon le régime général et des revenus d'admissions, d'inscriptions et d'amondes	14
3.8.1 Revenus admissibles de base	15
3.8.2 Revenus liés au financement des effectifs étudiants de l'année 1986-1987	15
3.9 Modalités de calcul des revenus des droits de scolarité selon le régime particulier	15
3.9.1 Revenus des droits de scolarité 1986-1987 sans hausse des droits de scolarité	15
3.9.2 Revenus additionnels liés à l'augmentation des droits de scolarité	15
3.10 Frais afférents	16
- SOLDE NON DISTRIBUÉ	16
- SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	16
4. RÈGLES RELATIVES A LA GESTION DES SUBVENTIONS	17
4.1 Les virements et les règles de gestion de subventions spécifiques	17
4.2 Politique d'achat	17
4.3 Taxe d'accise	18
4.4 Situation financière	18
5. RÈGLES RELATIVES À LA REDDITION DES COMPTES	18
5.1 Rapport financier 1986-1987	18
5.2 Recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU)	18
5.3 Pénalité en cas de retards dans la transmission des documents	18
6. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE DE DÉTERMINATION DES POSTES D'INTERNES ET DE RÉSIDENTS EN MÉDECINE	19
7. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE DE CONTINGENTEMENT DES NOUVELLES ADMISSIONS EN MÉDECINE	23
TABLEAU 1: Établissement des dépenses admissibles des universités pour l'année 1986-1987	27
TABLEAU 2: Sommaire des ajustements spécifiques intégrés dans la base	28
TABLEAU 3: Sommaire des ajustements spécifiques 1986-1987	29

PAGE

TABLEAU 4: Détermination des revenus admissibles du régime général et du régime particulier pour l'année 1986-1987 30

TABLEAU 5: Subventions d'équilibre budgétaire pour l'année 1986-1987 31

Annexes:

1. Montants inscrits pour le financement de l'effectif étudiant additionnel entre les années civiles 1985 et 1984 33

   Calcul des coûts reliés aux effectifs étudiants additionnels (total des universités et pour chaque université) 34

2. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1984-1985 44

3. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1985-1986 45

4. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1986-1987 46

5. Fonds de développement pédagogique 1986-1987 47

6. Programmes spéciaux de recherche en formation des maîtres 1986-1987 48

7. Coûts des locations d'espace 1986-1987 49

8. Fonds des services aux collectivités 1986-1987 50

FÉVRIER 1987

INTRODUCTION

L'édition des "Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1986-1987" connaît quelques changements au niveau de sa présentation en ce que nous décrivons, dans une première partie, le processus général de détermination de l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux universités québécoises. Cette courte présentation a pour objectif de rendre accessible aux lecteurs la méthode et les composantes de la subvention d'équilibre budgétaire, indépendamment des subventions spécifiques pour l'année 1986-1987.

La synthèse des éléments de l'enveloppe des subventions 1986-1987 de même qu'un résumé des principales modifications aux règles budgétaires spécifiques constituent la seconde partie du document qui est elle-même suivie d'une section relative aux règles de répartition des subventions aux universités pour 1986-1987. Viennent ensuite, dans des sections distinctes, les règles relatives à la gestion des subventions et à la reddition des comptes ainsi que les règles relatives à la politique de détermination des postes d'internes et de résidents en médecine et celles relatives à la politique de contingentement des nouvelles admissions en médecine.

Enfin, des annexes propres à certains postes budgétaires complètent la documentation au soutien de la présente publication.

1. PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les règles budgétaires 1986-1987 reconduisent le processus antérieur de détermination des subventions d'équilibre budgétaire aux universités québécoises. Essentiellement, ce processus comprend trois éléments fondamentaux:

- les dépenses admissibles;
- les revenus admissibles;
- les subventions d'équilibre budgétaire.

Les subventions d'équilibre budgétaire des universités résultent donc de la différence entre les dépenses admissibles reconnues pour les universités et les revenus admissibles tirés du régime général des droits de scolarité et du régime particulier applicable aux étudiants étrangers. Ce montant ainsi déterminé est alors distribué sur la base de la formule historique de financement des universités québécoises.

1.1 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont la résultante de l'ajout et de la soustraction de sommes calculées à partir des dépenses de base de l'année précédente. De façon particulière, nous obtenons le cheminement suivant des calculs:

(1) DÉPENSES DE BASE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Plus: ajustements de l'année 1985-1986 intégrés à la base

(2) DÉPENSES DE BASE AJUSTÉES

Moins: compression
Plus: indexation

(3) DÉPENSES DE BASE DE L'ANNÉE EN COURS

Plus: ajustements spécifiques

(4) DÉPENSES ADMISSIBLES TOTALES

Le résultat constitue alors les dépenses de base de l'année en cours auxquelles dépenses s'ajoutent des ajustements spécifiques dont certains sont considérés comme forfaitaires. Ces ajustements spécifiques visent à soutenir financièrement divers aspects particuliers du développement de l'enseignement et de la recherche universitaires. Dans certains cas, ils peuvent néanmoins être intégrés aux bases de financement des universités lors de l'exercice financier suivant.

La somme des dépenses de base et des ajustements spécifiques constitue ce qu'il convient d'appeler les "dépenses admissibles" des universités pour une année financière déterminée.

1.2 Revenus admissibles

Les revenus admissibles sont composés des droits de scolarité du régime général c'est-à-dire les droits de scolarité exigés des étudiants canadiens de même que les revenus d'inscriptions, d'admissions et d'amendes, et des droits de scolarité du régime particulier, c'est-à-dire les droits de scolarité des étudiants étrangers assujettis à la politique en la matière.

Les revenus des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers exemptés de la politique des droits de scolarité qui les affectent sont inclus dans les revenus des droits de scolarité du régime général.

1.3 Subventions d'équilibre budgétaire

Les subventions d'équilibre budgétaire versées aux universités québécoises sont donc déterminées après que les revenus admissibles ont été soustraits des dépenses admissibles.

1.4 Illustration du processus de répartition

Le schéma suivant illustre les composantes qui servent à l'établissement des dépenses admissibles des universités québécoises. Le niveau des dépenses admissibles est le premier élément permettant la détermination des subventions d'équilibre budgétaire versées aux universités.

Diagramme du processus de répartition des subventions

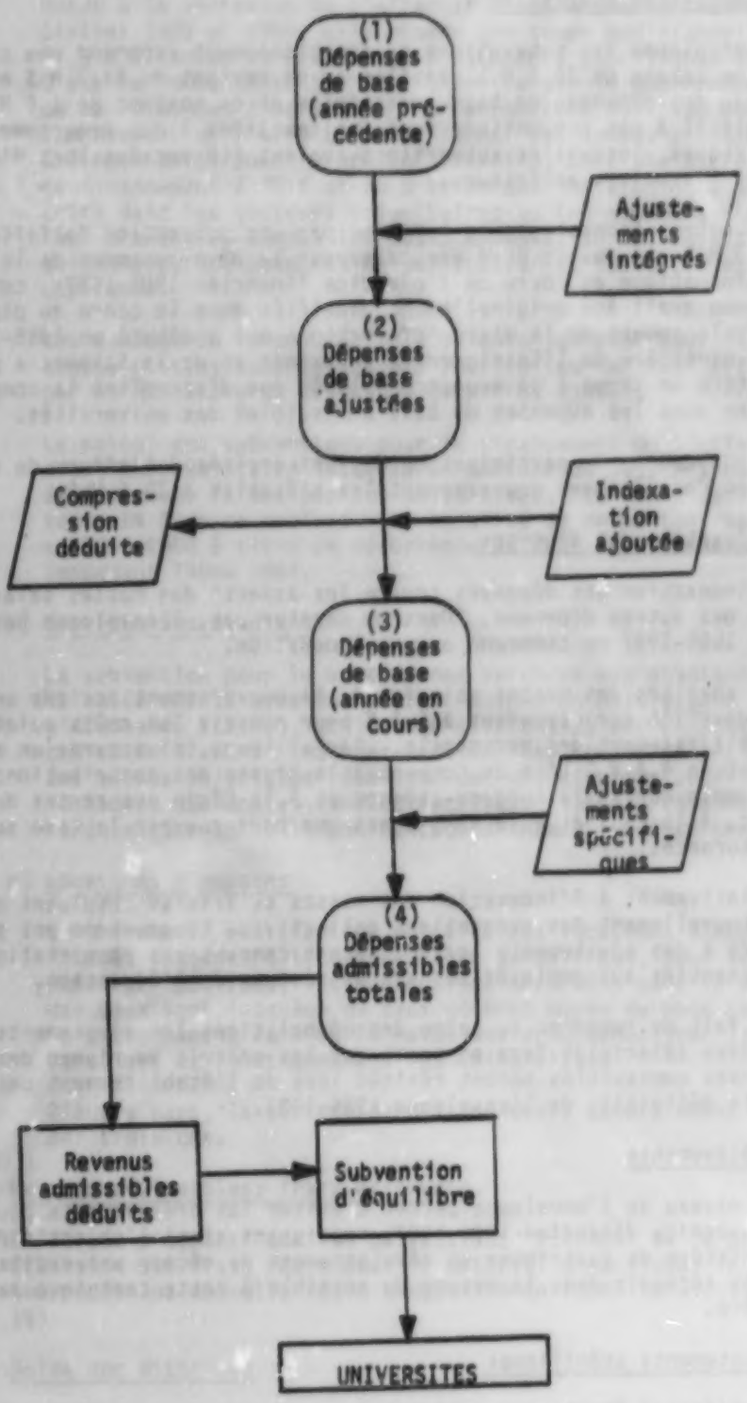

2. SYNTHÈSE ET PRINCIPALES MODIFICATIONS EN 1986-1987

Le niveau de l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux universités québécoises est de 985,0 M $ pour l'année universitaire 1986-1987. Cette enveloppe représente une augmentation de 2,0 % par rapport à celle de 1985-1986, qui était alors de 966,1 M $.

2.1 Compression budgétaire

L'enveloppe des subventions de fonctionnement comprend une compression totale de 16,3 M $ ventilée en un montant de 14,7 M $ au niveau des dépenses de base admissibles et un montant de 1,6 M $ relatif à des subventions forfaitaires liées à des programmes spécifiques, lesquelles subventions avaient été versées lors d'exercices financiers antérieurs.

En outre, l'enveloppe ne comprend pas une subvention forfaitaire de 4,3 M $ qui devait être accordée pour le développement de la micro-informatique au cours de l'exercice financier 1986-1987; cette somme avait été originellement planifiée dans le cadre du plan de développement de la micro-informatique qui a débuté en 1985-1986. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a préféré mettre un terme à ce programme plutôt que d'accroître la compression dans les dépenses de base admissibles des universités.

Globalement, la participation des universités à l'effort de réduction des dépenses gouvernementales s'établit à 20,6 M $.

2.2 Indexation des dépenses

L'indexation des dépenses couvre les aspects des masses salariales et des autres dépenses. Dans ce dernier cas, l'enveloppe budgétaire 1986-1987 ne comprend aucune indexation.

Au chapitre des masses salariales, le Gouvernement accorde une indexation correspondant à 1,3 % pour couvrir les coûts relatifs au vieillissement des personnels. Par ailleurs, il accorde un ajustement de 4,4 M $ afin de compenser la hausse des contributions de l'employeur à l'assurance-chômage et à la Régie des rentes du Québec, à la CSST et à la RAMQ ainsi que pour couvrir la taxe sur les assurances.

Relativement à l'indexation des masses salariales résultant du renouvellement des conventions collectives, le gouvernement procédera à des ajustements lorsque seront connues les augmentations consenties aux employés des autres réseaux de l'éducation.

Le fait de reporter au terme des négociations les ajustements des masses salariales fera en sorte que les calculs au niveau des dépenses admissibles seront révisés lors de l'établissement des calculs définitifs de l'enveloppe 1986-1987.

2.3 Prélèvements

Le niveau de l'enveloppe permet d'éviter les prélèvements pour l'exercice financier 1986-1987, rejoignant ainsi l'objectif du Ministère de contribuer au développement du réseau universitaire sans recourir dans la mesure du possible à cette technique particulière.

2.4 Ajustements spécifiques

a) Effectif étudiant supplémentaire

L'enveloppe pour le financement de l'effectif étudiant supplémentaire comprend un premier montant de 2,3 M $ représentant la différence entre le coût réel du financement de l'effectif

étudiant supplémentaire (31,5 M $) et le montant de 29,2 M $ accordé par le Ministère dans l'enveloppe 1985-1986. Ce montant de 2,3 M $ est du reste ajouté aux ajustements spécifiques 1985-1986 intégrés dans la base de financement des universités.

Quant à la variation de l'effectif étudiant entre les années civiles 1985 et 1984, elle génère une somme additionnelle de 27,9 M $ versée au niveau des ajustements spécifiques 1986-1987. C'est la somme consentie à ce chapitre par le gouvernement lors de la revue des programmes. Les paramètres utilisés pour le financement de l'effectif additionnel des années précédentes ont été reconduits pour le présent exercice, soit une différenciation du financement à 70 % et 50 % selon que les étudiants sont inscrits dans les secteurs prioritaires ou les autres secteurs. Pour prendre en compte les coûts d'opération des dépenses d'enseignement, une pondération par secteur et par cycle est alors appliquée.

Les données de la population étudiante inscrite pour ces deux années civiles sont celles des cueillettes "ad hoc" effectuées par le Ministère au cours des dernières années.

Le calcul des subventions pour le financement de l'effectif étudiant supplémentaire totalise un montant de 33,2 M $ quant aux déclarations faites par les universités. La somme versée représente 84 % de ce montant. La totalité de ce montant sera versée en 1987-1988 à titre de récurrence du coût additionnel de développement 1986- 1987.

b) Services aux étudiants

La subvention pour le soutien des services aux étudiants est calculée sur la base du résultat obtenu en multipliant le nombre d'étudiants E.E.T.C. de l'année civile 1985 par un montant per capita de 57,58 $. Ce taux ne tient pas compte de l'indexation des masses salariales résultant des négociations pour le renouvellement des conventions collectives. Il sera cependant révisé lorsque sera connu le pourcentage d'indexation à ce chapitre.

c) Locations d'espaces

La principale modification relative aux locations d'espaces pour l'année budgétaire 1986-1987 tient au fait que, pour les baux échus en 1985-1986, les subventions accordées pour le paiement des baux sont indexées du taux général moyen de base consenti par le gouvernement lors de la revue des programmes pour les dépenses relatives au fonctionnement des universités.

D'autre part, la période de bail ne devra généralement pas excéder trois ans.

2.5 Revenus admissibles: frais afférents

En vue de s'assurer que les universités réclament de la part des étudiants des frais réels pour le matériel didactique, le Ministère introduit une nouvelle règle budgétaire en 1986-1987. (cf. 3.10, p. 16)

2.6 Solde non distribué

Le solde non distribué, s'élevant à 2 949 000 $, servira à financer les nouvelles locations d'espaces, le Fonds des services aux collectivités et à constituer une marge de manoeuvre.

2.7 Répartition de l'enveloppe entre les universités

Pour l'exercice financier 1986-1987, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science maintient, de façon générale, les mêmes règles budgétaires prévalant en 1985-1986, exception faite du niveau de compression et de l'introduction d'une nouvelle règle relative aux frais afférents.

En résumé, les règles budgétaires qui s'appliquent pour la présente année sont les suivantes:

a) compression générale de 14,7 M $ appliquée aux dépenses de base;

b) indexation des dépenses selon un taux global unique pour toutes les universités;

c) financement de l'effectif étudiant supplémentaire, jusqu'à un maximum de 84 %, selon un coût moyen distinct par secteur d'activités et par cycle d'études au taux de financement de 70 % dans les secteurs prioritaires et au taux de 50 % dans les autres secteurs. Les coûts moyens demeurent ceux utilisés en 1985-1986;

d) maintien du Fonds de développement pédagogique et du Fonds des services aux collectivités;

e) report d'un an du versement des subventions accordées pour le soutien aux équipes existantes de chercheurs et création de nouvelles équipes dans le cadre du programme d'actions structurantes;

f) gel des droits de scolarité pour les étudiants canadiens et étrangers.

g) règle de non-déductibilité pour les fins de subvention relative aux frais de matériel didactique selon certaines exigences.

3. COMPOSANTES DÉTAILLÉES DES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

- DÉPENSES ADMISSIBLES (TABLEAU 1)

3.1 Dépenses de base 1985-1986 et ajustements intégrés

En ajoutant aux dépenses de base 1985-1986 (Calculs des subventions de fonctionnement 1985-1986, tableau 1, mai 1986) certains ajustements spécifiques récurrents (tableau 2), on obtient les dépenses de base ajustées.

Les ajustements spécifiques récurrents intégrés dans la base 1986-1987 sont les suivants (en milliers de dollars):

- financement du développement 1985-1986 de l'effectif étudiant supplémentaire	29 200
- récurrence du coût additionnel du développement 1985-1986 lié à la croissance de l'effectif étudiant	2 258
- coûts d'opérations de nouveaux espaces en propriété	656
- montant disponible après répartition du solde non distribué 1985-1986	701
- Fonds de développement pédagogique	344
- programme conjoint de doctorat en administration	532
- programmes de formation des maîtres en français et en enseignement professionnel	50

Le total s'établit donc à 33,7 M $ qui s'ajoutent aux 954,3 M $ des dépenses de base admissibles 1985-1986 pour constituer un montant de 988,0 M $ comme dépenses de base ajustées.

3.2 Compression

Une compression de 14,7 M $ est appliquée aux dépenses de base ajustées. Cette compression est imputée à chaque université au "prorata" de l'importance de ses dépenses par rapport au total des dépenses.

3.3 Indexation

Un taux de 1,3 % des masses salariales est appliqué pour prendre en considération le vieillissement des personnels du réseau universitaire. Ce taux représente un montant de 10,6 M $. Aucune indexation n'est accordée pour les autres dépenses.

De plus, un montant de 4,4 M $ est ajouté à titre d'indexation pour tenir compte de la hausse des contributions de l'employeur à l'assurance-chômage, à la Régie des rentes du Québec, à la CSST et à la RAMQ, de même que pour compenser la taxe sur les assurances.

Cet ajustement est ainsi réparti:

Assurance-chômage	882 000 $
Régie des rentes du Québec	653 000
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 895 000
Commission de Santé et de sécurité au travail	679 000
Taxes sur les assurances	295 000

Le montant total de 15,0 M $ pour l'indexation est réparti entre les universités au "prorata" des dépenses de base.

A ce chapitre, l'enveloppe reste ouverte et demeure sujette à révision lorsque la politique salariale du gouvernement sera définitivement arrêtée pour l'année financière 1986-1987.

3.4 Dépenses de base 1986-1987

La somme des dépenses de base ajustées, de la compression et de l'indexation permettent de fixer les dépenses de base 1986-1987 à 988,3 M $.

3.5 Ajustements spécifiques 1986-1987

Une partie de l'effort financier des universités pour la réduction des dépenses gouvernementales fait en sorte que 1,6 M $ a été soustrait de l'enveloppe des ajustements spécifiques par rapport au financement de l'exercice 1985-1986. De façon particulière, cette réduction porte sur le programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel au chapitre de l'enveloppe de recherche, sur le programme des résidences multidisciplinaires en art dentaire et le programme Performa. D'autre part, le Ministère n'a pas reconduit le programme d'achat de logiciels dans le domaine de la micro-informatique pour lequel un montant de 4,3 M $ était prévu en 1986-1987.

Les interventions particulières sous forme d'ajustements spécifiques, présentées au tableau 3, portent sur les éléments suivants:

3.5.1 - développement lié à la variation de l'effectif étudiant;
3.5.2 - programme d'actions structurantes;
3.5.3 - fonds de développement pédagogique;
3.5.4 - programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel;
3.5.5 - services aux étudiants;
3.5.6 - frais d'enseignement médical;
3.5.7 - 4ième année de droit;
3.5.8 - résidences multidisciplinaires en art dentaire;
3.5.9 - programme d'audiologie et d'orthophonie;
3.5.10 - Institut Thomas More;
3.5.11 - location d'espaces;
3.5.12 - coûts d'opération de nouveaux espaces;
3.5.13 - acquis de formation en milieu de travail;
3.5.14 - fonds des services aux collectivités.

3.5.1 Développement lié à la variation de l'effectif étudiant

Depuis 1984-1985, le Ministère finance le développement lié à la variation de l'effectif étudiant en se basant sur la variation observée entre les deux dernières années civiles les plus récentes. La reconduction de ce mode de financement pour l'année financière 1986-1987 permet d'allouer les subventions de développement en début d'exercice financier plutôt qu'à la fin comme c'était le cas antérieurement.

Pour l'année 1986-1987, la variation réelle de l'effectif étudiant considérée est celle de l'année civile 1985 (trimestres hiver, été et automne 1985) par rapport à celle de l'année civile 1984 (trimestres hiver, été et automne 1984). Les données concernant l'effectif étudiant proviennent des relevés transmis au Ministère par chaque université.

Le Ministère finance la variation de l'effectif étudiant selon le coût réel moyen par étudiant en considérant les secteurs disciplinaires et les cycles d'études. Les coûts moyens, par secteur et par cycle, ont été établis à partir des résultats observés dans l'étude comparative des bases de financement publiée en mai 1984.

Le taux de financement accordé aux variations de l'effectif étudiant entre les années civiles 1985 et 1984 est établi par secteur et par cycle à 70 % du coût moyen réseau, pour les secteurs prioritaires et à 50 % pour les autres secteurs. Dans le cas d'une diminution de l'effectif étudiant, le Ministère applique une correction négative équivalent à 50 % du coût moyen, par secteur et par cycle, de l'établissement que ce soit dans un secteur prioritaire ou non.

Les secteurs prioritaires sont les suivants: sciences pures, sciences appliquées, administration, sciences humaines (2e et 3e cycles seulement) et droit (2e et 3e cycles seulement).

Le coût du développement lié aux variations de l'effectif étudiant est de 33 162 000 $ pour l'année 1986-1987. Il est de 20 053 000 $ dans les secteurs prioritaires et de 13 109 000 $ dans les autres secteurs. Toutefois, le montant alloué est celui qui a été consenti par le gouvernement lors de la Revue des programmes. Il atteint 27 857 000 $, soit 84 % du coût établi. Le coût total sera versé en 1987-1988 à titre de récurrence du coût additionnel de développement 1986-1987.

Le Ministère pourra réviser s'il y a lieu les données utilisées pour l'établissement de la variation de l'effectif étudiant additionnel et, au besoin, corriger les subventions accordées.

Les étudiants inscrits dans des programmes qui ne sont pas agréés par le Ministère ne sont pas financés. De même, l'augmentation du nombre d'étudiants équivalence temps complet qui résulterait de l'allongement de la durée d'un programme ne sera pas prise en compte dans le financement de l'effectif étudiant supplémentaire, à moins que cette modification n'ait été sanctionnée par le Ministère.

Enfin, dans le cas d'étudiants étrangers inscrits dans des programmes dispensés hors Québec, ceux-ci ne sont pas financés à titre d'étudiant additionnel. Quant à la politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, elle ne s'applique pas à ces étudiants. Une modification sera du reste introduite au système RECU afin de pouvoir répertorier cette catégorie d'étudiants qui ne font pas objet de financement additionnel.

3.5.2 Actions structurantes

Le programme d'actions structurantes vise un double objectif de création d'emplois scientifiques et de structuration de la recherche universitaire. Le montant total des subventions accordées en 1986-1987 au chapitre du fonctionnement pour financer les postes de professeurs-chercheurs, d'attachés de recherche, de professionnels, de techniciens, d'employés de soutien et d'étudiants-chercheurs, s'établit à 10 594 000 $. Ce montant se répartit de la façon suivante: 7 347 000 $ pour les équipes créées en 1984-1985 et 1985-1986 et 3 247 000 $ pour la création de quatorze (14) nouvelles équipes de chercheurs en 1986-1987.

Cependant, compte tenu que les établissements disposent d'un montant de 7 000 000 $ correspondant au solde des crédits non dépensés versés aux équipes créées en 1984-1985 et 1985-1986, le versement du montant de 7 347 000 $ accordé à ces équipes est reporté à l'année budgétaire 1987-1988. Pour le financement des quatorze nouvelles équipes créées en 1986-1987, au montant de 3 247 000 $, une somme de 2 000 000 $ est répartie entre les universités. La majorité des universités, à l'exception de trois d'entre elles, recevront la totalité des montants accordés pour la création de ces

nouvelles équipes. Le versement aux trois universités concernées, du solde s'établissant à 1 247 000 $, est reporté à l'année budgétaire 1987-1988.

Les détails du programme incluant les règles administratives, sont présentés dans le document: "Programme d'actions structurantes pour le soutien d'équipes de chercheurs" qui fait partie des présentes règles budgétaires.

3.5.3 Fonds de développement pédagogique

Le Fonds de développement pédagogique a pour objectif principal de maintenir et d'augmenter la qualité de l'enseignement universitaire québécois en assurant une plus grande cohérence dans le développement de nouvelles activités d'enseignement, une meilleure concertation interuniversitaire basée sur la rationalisation des programmes, une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques, l'amélioration de l'équipement scientifique du réseau d'enseignement universitaire et les réaménagements de programmes.

En 1986-1987, une enveloppe de 735 000 $ est allouée pour le fonds de développement pédagogique. Cette somme est versée sous forme d'ajustements spécifiques à certains établissements universitaires, pour différents projets recommandés par le Conseil des universités.

Dans le document des règles budgétaires 1985-1986, le Ministère annonçait qu'il réviserait les modalités de détermination des subventions de fonctionnement et d'investissements du Fonds de développement pédagogique. Les nouvelles règles d'allocation, tant au fonctionnement qu'aux investissements sont présentées dans un document intitulé: "Objectifs et modalités d'allocation du Fonds de développement pédagogique 1986-1987". Ce document fait partie intégrante des règles budgétaires.

3.5.4 Programmes spéciaux de perfectionnement des maîtres (PPMF et PPMEP

Le PPMF et le PPMEP sont deux programmes spéciaux de perfectionnement des maîtres. Le premier est offert aux maîtres de français et le second, aux maîtres de l'enseignement professionnel. Le PPMF et le PPMEP comprennent deux volets: l'enseignement et la recherche.

Pour les crédits déjà intégrés au financement général dans le cadre de la consolidation des équipes professorales (volet enseignement), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ne les recomptera pas sauf dans le cas d'ententes non respectées à la suite de l'intégration de ces crédits aux dépenses de base admissibles. C'est ainsi qu'un montant de 160 000 $ est récupéré dans deux universités au premier juin 1986: Université du Québec à Montréal et McGill (80 000 $ chacune). Cette somme est ensuite réintégrée dans la base selon des ententes convenues entre les parties dans les trois universités suivantes: Laval (80 000 $), Université du Québec à Hull (40 000 $) et Université du Québec à Chicoutimi (40 000 $).

Les crédits de 1,2 M $ affectés annuellement à la recherche de ces deux programmes depuis plus de cinq ans ne sont pas reconduits en 1986-1987. Seul un montant de 360 000 $ relatif au programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel au plan de la recherche est accordé en ajustement spécifique pour l'exercice financier 1986-1987.

Enfin, tous les crédits versés avant le 1er juin 1986 pour ces programmes et non entièrement utilisés demeureront affectés en totalité à l'un ou à l'autre de ces deux programmes de recherche. Les règles de gestion de ces crédits en 1986-1987 sont précisées dans la brochure intitulée: "Programmes spéciaux de recherche en didactique"; celle-ci fait d'ailleurs partie des présentes règles budgétaires.

3.5.5 Services aux étudiants

Les subventions en ajustements spécifiques relatives aux services aux étudiants visent à permettre le soutien de la vie étudiante dans les établissements universitaires.

La subvention de 8 874 000 $ allouée pour le soutien des services aux étudiants est établie sur la base du résultat obtenu en multipliant le nombre d'étudiants E.E.T.C. de l'année civile 1985 par un montant per capita de 57,58 $. Ce montant est celui de 1985-1986 qui n'a pas été ajusté puisque l'indexation des masses salariales résultant des négociations pour le renouvellement des conventions collectives n'est pas appliquée. Il sera cependant révisé lorsque sera connu le pourcentage d'indexation à ce chapitre.

De façon à permettre aux étudiants de jouer pleinement le rôle qui leur revient, le Ministère souhaite que les universités ne facturent pas aux associations étudiantes les frais de loyer et d'entretien pour les locaux utilisés par ces associations, exception faite des locaux qui seraient mis à leur disposition pour des activités à caractère commercial.

3.5.6 Frais d'enseignement médical

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S.5, article 125) précise qu'un établissement de santé ne peut offrir de services d'enseignement et de recherche à moins qu'il ne soit lié par un contrat d'affiliation à un établissement d'enseignement et que, par ailleurs, les termes de ce contrat ne soient approuvés par le ministre des Services de santé et des services sociaux ainsi que par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Pour permettre l'application de la loi, et compte tenu du fait que les coûts dont il est question ici étaient déjà inclus dans le budget des centres hospitaliers, une somme de 9 247 000 $ a été transférée du ministère des Affaires sociales au ministère de l'Éducation du temps en 1980-1981.

Ce montant devait couvrir les frais directs de soutien à l'enseignement liés à la présence des stagiaires inscrits dans les programmes de médecine et de médecine dentaire dans les centres hospitaliers affiliés pour la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981. Ces frais directs de soutien à l'enseignement avaient été évalués à partir des données réelles 1978-1979 telles qu'observées par le ministère des Affaires sociales du temps dans les états financiers des centres hospitaliers. Ces montants présentés aux états financiers des hôpitaux avaient été certifiés par le vérificateur externe de chaque établissement et vérifiés ensuite par le ministère des Affaires sociales du temps. Les montants en question avaient été indexés pour tenir compte de l'inflation en 1979-1980 et 1980-1981.

En 1984-1985, le Gouvernement a accordé un montant additionnel récurrent de 3 100 000 $ pour les coûts de financement de certains frais de l'enseignement médical universitaire dans les centres hospitaliers affiliés. Cette subvention permettait d'ajuster le montant transféré en 1980-1981 sur la base de l'accroissement des coûts du secteur des services de santé et des services sociaux.

De plus, le Gouvernement a accepté que cette enveloppe soit dorénavant indexée de l'accroissement des coûts du secteur des services de santé et des services sociaux de façon à maintenir une cohérence dans le financement des activités du réseau des centres hospitaliers. Pour l'année 1986-1987, l'enveloppe récurrente de l'année précédente est indexée d'une somme de 157 000 $ pour la porter à 12 818 000 $. La période couverte par cette subvention s'étend du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

Le Ministère ne saurait trop insister pour que les universités signent des contrats d'affiliation avec les centres hospitaliers affiliés conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les dépenses prévues aux contrats d'affiliation ne devront pas dépasser les montants accordés à cette fin. Aucune transférabilité ne peut être autorisée entre cette enveloppe et l'enveloppe générale des subventions de fonctionnement et inversement. Les universités ont la responsabilité de répartir l'enveloppe accordée à cette fin entre les centres hospitaliers affiliés.

3.5.7 Quatrième année de droit

Pour 1986-1987, une enveloppe de 2 070 000 $ est allouée au titre de la quatrième année de droit. Cette subvention est versée à l'Université Laval qui sert d'intermédiaire auprès du Barreau du Québec pour les établissements du réseau universitaire qui participent à cette entente.

La subvention récurrente qui était de 2 070 000 $ pour l'exercice financier 1985-1986 est maintenue pour prendre en compte le taux nul de croissance entre les dépenses de base ajustées et les dépenses de base 1986-1987, compte tenu de l'absence d'indexation des masses salariales résultant des négociations pour le renouvellement des conventions collectives de travail dans le secteur de l'éducation. Lorsque les taux d'augmentation des masses salariales seront connus, l'enveloppe sera indexée.

3.5.8 Résidences multidisciplinaires en art dentaire

Ce programme s'adresse aux dentistes possédant leur permis d'exercice de l'Ordre des dentistes du Québec et se dirigeant vers des institutions spécialisées qui accueillent des clientèles spécifiques. Le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires sociales du temps ont donné leur accord, en principe, pour que la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal et celle de l'Université McGill prennent la responsabilité de ce programme en septembre 1981, alors qu'auparavant, ce programme était géré par les centres hospitaliers. Cependant, cet accord était provisoire puisque le financement de ce programme devait être réévalué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à la lumière de la position ministérielle sur l'avis du Conseil des universités relativement à la formation des spécialistes en médecine dentaire.

En raison de l'effort de compression financière demandée aux universités, le Ministère n'accordera plus, à compter de 1986-1987, de subvention additionnelle spécifique pour ce programme. Néanmoins, une somme de 160 000 $ répartie également entre l'Université McGill et l'Université de Montréal est versée aux fins d'assurer le retrait progressif de ce programme.

3.5.9 Programme d'audiologie et d'orthophonie

Le besoin accru du nombre de spécialistes en audiologie et orthophonie sur le marché du travail fait en sorte d'augmenter le contingent de 35 à 50 nouvelles inscriptions pour 1986-1987.

Le Ministère accorde en conséquence à l'Université de Montréal une subvention forfaitaire de 163 000 $ pour l'exercice financier 1986-1987.

3.5.10 Thomas More Institute

Pour 1986-1987, le Ministère reconduit, en ajustement spécifique, une subvention de 81 000 $ à Thomas More Institute.

3.5.11 Location d'espaces

Le Ministère subventionne la location d'espaces dans le but de s'assurer que chaque université bénéficie des ressources physiques nécessaires à la réalisation de sa mission. Le contrôle des projets de location permet aussi au Ministère de connaître la quantité d'espaces consacrés à l'enseignement et à la recherche universitaires et d'assurer ainsi le développement coordonné des ressources physiques du réseau.

Le Ministère effectue l'analyse des besoins selon une méthode analogue à celle qui est utilisée lors de l'élaboration du plan quinquennal d'investissements universitaires. Cette méthode prend en compte principalement le calcul des espaces normalisés auxquels une université a droit selon les normes du Ministère et son inventaire des locaux. On détermine ainsi la quantité d'espaces à subventionner sous forme de location.

Le Ministère peut subventionner la location d'espaces:

- soit pour combler des besoins d'espaces qui sont liés à une augmentation temporaire de l'effectif étudiant;
- soit en attendant que la construction ou l'acquisition d'espaces prévus à long terme soit complétée;
- soit lorsqu'il est plus économique de procéder ainsi pour certains types d'espaces.

Le Ministère donne la priorité à la location d'espaces dans les écoles ou dans les édifices publics excédentaires lorsque de tels espaces sont disponibles.

La subvention versée pour les locations d'espaces est établie à 24 955 000 $. D'autre part, une somme additionnelle de 2 181 000 $ est portée au solde non distribué pour couvrir les frais relatifs à de nouvelles locations et aux dispositions des baux relatives aux coûts de fonctionnement.

Les détails concernant les règles de calcul des subventions, les modalités de gestion administrative et les modalités de présentation de dossier sont contenus dans la brochure intitulée: "Locations d'espaces 1986-1987". Cette annexe fait partie des présentes règles budgétaires.

On y retrouve aussi la principale modification pour les baux échus en 1985-1986, les subventions accordées pour le paiement des baux seront ajustées du taux global d'indexation des dépenses de base pour les dépenses relatives au fonctionnement des universités. D'autre part, la période de bail ne devra généralement pas excéder trois ans.

3.5.12 Coûts d'opération des nouveaux espaces en propriété

Comme par les années passées, le Ministère accorde une subvention particulière pour couvrir une partie du coût d'opération des nouveaux espaces en propriété (nouvelle construction ou acquisition d'une propriété), dans la mesure où ces nouveaux espaces n'auront pas pour effet de porter l'ensemble

des espaces en propriété d'un établissement au-delà de ses espaces normalisés. Cette subvention est de 20,50 $ du mètre carré brut et sera intégrée à la base de financement. Un montant de 72 000 $ est alloué pour 1986-1987.

Par ailleurs, la subvention par mètre carré brut tient compte du fait que les universités reçoivent, via le financement des effectifs étudiants additionnels, une subvention qui tient compte d'une partie des frais d'opération pour les nouveaux espaces que ces effectifs étudiants requièrent.

3.5.13 Acquis de formation en milieu de travail

L'enveloppe des subventions de fonctionnement comprend un montant de 50 000 $ pour un ensemble de projets de recherche, de développement d'outils et d'animation en regard de la reconnaissance des "acquis de formation en milieu de travail. Cette subvention est versée à l'Université de Sherbrooke pour soutenir financièrement les activités de concertation conformément aux visées et aux priorités du Ministère.

3.5.14 Fonds des services aux collectivités

Le Fonds des services aux collectivités sert à financer des projets soumis par les universités et évalués selon les modalités arrêtées au document "Fonds des services aux collectivités - Objectifs et modalités d'allocation" et qui est partie intégrante des présentes règles budgétaires. Le montant réservé à cette fin est de 300 000 $ pour l'année 1986-1987. Une enveloppe de 207 000 $ est versée, sous forme d'ajustement spécifique, à certains établissements. Le solde de 93 000 $ est porté au solde non distribué.

- REVENUS ADMISSIBLES (TABLEAU 4)

Le tableau 4 détaille les revenus admissibles 1986-1987 au montant de 86 608 000 $; ils comprennent les droits de scolarité selon le régime général, pour les étudiants canadiens, et les droits de scolarité selon le régime particulier, pour les étudiants étrangers assujettis à la politique des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers. Quant aux revenus des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers exemptés de la politique, ceux-ci sont inclus dans les revenus des droits de scolarité selon le régime général. Ces derniers incluent également les revenus d'admissions, d'inscriptions et d'amendes.

3.6 Gel des droits de scolarité des étudiants canadiens

En 1986-1987, le gouvernement maintient sa politique de gel des droits de scolarité pour les étudiants canadiens.

3.7 Politique des droits de scolarité des étudiants étrangers (1986-1987)

Pour l'année 1986-1987, le Gouvernement reconduit l'essentiel de la politique 1985-1986. Ainsi, les droits de scolarité des étudiants son de 5 800 $ par année de deux trimestres. Quant aux étudiants inscrits avant le trimestre d'été 1984 et ayant complété au moins un trimestre dans un programme d'études et continuant dans le même programme, leurs droits de scolarité sont de 4 350 $ par année de deux trimestres. La politique 1986-1987 fait partie intégrante des présentes règles budgétaires.

3.8 Modalités de calcul des revenus des droits de scolarité selon le régime général et des revenus d'admissions, d'inscriptions et d'amendes

Les revenus des droits de scolarité selon le régime général comprennent les revenus admissibles de base et les revenus se rapportant au développement lié aux variations d'effectifs étudiants 1986-1987.

3.8.1 Revenus admissibles de base

Les revenus admissibles de base correspondent aux revenus de l'année 1984-1985 déclarés aux formulaires financiers.

3.8.2 Revenus liés au financement des effectifs étudiants de l'année 1986-1987

Les revenus admissibles liés à l'ajustement au titre des variations des effectifs étudiants de l'année en cours sont établis de la façon suivante:

Revenus réels des trimestres d'été et d'automne de l'année 1984 X Pourcentage de la variation de clientèles des trimestres été/automne 1985 et été/automne 1984

3.9 Modalités de calcul des revenus des droits de scolarité selon le régime particulier

Le régime particulier comprend les droits de scolarité des étudiants étrangers assujettis à la politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers.

Compte tenu que le Ministère a augmenté les droits de scolarité des étudiants étrangers de 4 350 $ à 5 800 $ en 1984-1985 avec une clause "grand-père", le calcul des revenus des droits de scolarité selon le régime particulier est établi en deux temps pour l'année 1986-1987.

Dans un premier temps, le Ministère estime les droits de scolarité des étudiants étrangers pour l'année 1986-1987 sans tenir compte des revenus additionnels générés par la hausse des droits de scolarité pour les années 1985-1986 et 1986-1987 (2e et 3e cohortes). Ensuite, le Ministère calcule les revenus additionnels liés à l'augmentation des droits de scolar é pour les nouveaux étudiants qui s'inscriront en 1986-1987.

3.9.1 Revenus des droits de scolarité 1986-1987 sans hausse des droits de scolarité

Les revenus des droits de scolarité selon le régime particulier correspondent aux revenus réels de l'année 1984-1985.

3.9.2 Revenus additionnels liés à l'augmentation des droits de scolarité

$$\text{Revenus des droits de scolarité 1984-1985} \times \frac{\text{Augmentation des droits de scolarité (1 450 \$)}}{\text{taux des droits de scolarité avant augmentation (4 350 \$) X 3}}$$

Bien qu'il faille théoriquement prendre en considération deux cohortes d'étudiants étrangers pour l'établissement des revenus additionnels liés à l'augmentation des droits de scolarité, une première cohorte étant celle de 1985-1986 et une deuxième en 1986-1987, le Ministère établit sa prévision sur la base d'une seule cohorte pour éviter de gonfler artificiellement les revenus prévisibles des universités. On observe en effet que les revenus générés par les nouveaux taux de la politique de droit de scolarité des étudiants étrangers ont tendance à se maintenir à un niveau constant.

Les revenus des droits de scolarité selon le régime particulier seront recomptés lorsque les données réelles de l'année 1986-1987 seront disponibles.

3.10 Frais afférents

Les revenus des universités au titre des frais de matériel continuent, en 1986-1987, à être non déductibles pour fin de subvention. Ils doivent cependant satisfaire aux exigences suivantes:

1. ils doivent être applicables à des coûts effectivement encourus par les universités pour des frais de matériel mis à la disposition des étudiants, par exemple location d'instruments, usage de microscopes, accès à l'ordinateur, notes de cours, textes divers, polycopies, matériel audio-visuel, etc.;

2. ils devront être perçus de manière à éviter tout dédoublement dans les cotisations exigées pour un même objet d'une part par les écoles, facultés et départements et d'autre part par la direction centrale de l'université;

3. ils ne pourront être établis ou haussés que dans la mesure où la contribution exigée correspondra soit à des frais réels encourus par les universités mais qui ne faisaient jusqu'à maintenant l'objet d'aucune cotisation de la part des étudiants, soit à des hausses réelles de coûts;

4. sauf cas spéciaux ayant donné lieu à une entente entre l'établissement concerné et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les frais de matériel exigés de l'étudiant devront s'élever au maximum à une somme totale de 100 $ par année académique, cette somme devant inclure autant les cotisations perçues par la Direction centrale que les cotisations perçues par les écoles, facultés ou départements.

Les établissements devront soumettre au Ministère au cours de l'année 1986-1987 un rapport établissant les modalités d'application du régime des frais de matériel et les raisons motivant les changements survenus en 1986-1987 par rapport à l'année 1985-1986. Après examen du rapport de chaque établissement, le Ministère se réserve la possibilité de reconnaître déductible pour fin de subvention toute augmentation de revenus non justifiés selon les quatre (4) critères précédents.

- SOLDE NON DISTRIBUÉ

- Le solde non distribué se compose des éléments suivants:

- nouvelles locations d'espaces	2 181 000 $
- marge de manoeuvre	675 000 $
- fonds des services aux collectivités	93 000 $
TOTAL:	2 949 000 $

- SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (TABLEAU 5)

Le tableau 5 précise, par établissement, la subvention d'équilibre budgétaire accordée en 1986-1987. Il précise ainsi le montant des dépenses admissibles 1986-1987 comprenant le solde non distribué d'un total de 2 949 000 $, le montant des revenus admissibles et conséquemment, les subventions d'équilibre budgétaire allouées à chaque université. La part respective de chaque établissement du solde non distribué sera déterminée lors de l'établissement des calculs définitifs de l'enveloppe 1986-1987, en mai 1987.

4. RÈGLES RELATIVES À LA GESTION DES SUBVENTIONS

Les établissements universitaires jouissent d'une très large autonomie dans la gestion de leurs ressources et de leurs activités. Le Gouvernement entend préserver cette caractéristique majeure du système universitaire québécois. En conséquence, les mécanismes budgétaires utilisés par le Ministère ont pour effet de maintenir toute la latitude possible au niveau de la gestion du budget par les universités.

Cependant, le Ministère considère que divers éléments de ce budget doivent faire l'objet de règles particulières. Ces règles sont précisées à cette section comme c'est le cas pour les virements effectués entre certaines activités ou pour les rapports que les universités doivent présenter au Ministère au début ou à la fin de l'exercice financier.

Le Ministère attache une grande importance à l'évolution de la situation financière des universités. Les déficits demeurent à la charge des établissements.

4.1 Les virements et les règles de gestion de subventions spécifiques

Les virements effectués dans le cadre des programmes suivants sont sujets à l'autorisation préalable du Ministère: actions structurantes, P.P.M.F., P.P.M.E.P., Thomas More Institute, Fonds de développement pédagogique, quatrième année de droit, locations d'espaces, frais de l'enseignement médical universitaire dans les centres hospitaliers affiliés, acquis de formation et Fonds des services aux collectivités.

Le Ministère s'attend aussi à ce que les subventions supplémentaires accordées pour répondre à des demandes spécifiques soient utilisées par les universités aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. Le Ministère se réserve le droit d'exiger des établissements qu'ils fournissent des rapports à ce sujet.

4.2 Politique d'achat

Compte tenu de l'importance qu'attache le Gouvernement à la politique d'achat au Québec, le Ministère maintient, pour 1986-1987, des règles budgétaires à ce sujet.

Pour les dépenses autres que la rémunération de toutes catégories de personnels, les établissements sont tenus, pour l'achat de biens, d'appliquer les règles de la politique d'achat du Gouvernement du Québec décrites ci-après:

Tout établissement, à chaque fois qu'il achète des biens, doit donner préférence aux manufacturiers et aux fournisseurs de produits québécois. Ce qui veut dire:

a) à chaque fois qu'il y a au moins trois manufacturiers québécois pour un même produit, le choix doit obligatoirement se poser sur un produit québécois;

b) lorsqu'il y a moins de trois manufacturiers québécois pour un même produit, l'établissement devra choisir le produit québécois si le prix de ce produit n'excède pas 10 % du prix du produit étranger le moins cher. Cette marge sera réduite au prorata du pourcentage du contenu québécois des produits qui ne seraient pas entièrement fabriqués au Québec.

L'achat regroupé devra être pratiqué sur une base locale, ou régionale, sectorielle ou intersectorielle, chaque fois qu'il sera jugé bénéfique, par les établissements, sur le plan économique.

4.3 Taxe d'accise

Le Ministère demande aux établissements universitaires de prendre les mesures appropriées pour profiter au maximum des exonérations sur la taxe d'accise et pour minimiser les frais de douanes.

4.4 Situation financière

Les déficits demeurent à la charge des universités. Lorsque c'est le cas, les établissements concernés devront prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre budgétaire. Le Ministère pourra demander aux universités des rapports périodiques sur l'évolution de leur situation financière et des mesures prises afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

5. RÈGLES RELATIVES À LA REDDITION DES COMPTES

Faisant suite aux demandes d'information faites par les années passées et à la mise en place du schéma de développement relatif aux systèmes d'information, chaque établissement universitaire sera tenu de transmettre au Ministère des données dans le cadre des systèmes d'information suivants: prévisions budgétaires 1986-1987, rapport financier 1986-1987, recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU).

5.1 Rapport financier 1986-1987

Le rapport financier annuel 1986-1987 intégrant les états financiers, les annexes, les statistiques, le rapport du vérificateur externe et le questionnaire complété par ce dernier est requis pour le 1er septembre 1987.

5.2 Recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU)

Le recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU) doit être transmis par trimestre selon les modalités et les échéances prévues au Manuel de procédures 1986-1987. Les données transmises dans le cadre de ce système feront l'objet de vérification par le vérificateur externe de l'établissement.

5.3 Pénalité en cas de retards dans la transmission des documents

Le Ministère doit s'assurer que chaque établissement fournisse les informations demandées selon un même échéancier et que les retards causés par l'un ou l'autre ne soient pas de nature à empêcher un traitement et une analyse rapides de l'information obtenue.

La pénalité suivante pourra s'appliquer en cas de retard, c'est-à-dire dès le lendemain de la date d'échéance prévue pour un système ou une demande d'information spécifique:

a) Le Ministère pourra informer le chef d'établissement concerné que des informations demandées ne sont pas entrées à temps et qu'en conséquence il retiendra le versement mensuel aussi longtemps que les informations ne seront pas parvenues à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

b) Dans le cas de RECU, la même règle pourra s'appliquer, mais pour chacun des trimestres prévus dans le Manuel de procédures de RECU par rapport à la date de transmission ainsi qu'à celle de correction.

6. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE DE DÉTERMINATION DES POSTES D'INTERNES ET DE RÉSIDENTS EN MÉDECINE

Le Conseil des ministres a adopté le 23 avril 1986 la politique de détermination des postes d'internes et de résidents en médecine pour 1986-1987.(Décision N° 86-84 modifiée par la décision 86-179)

Le Ministère adopte les mesures particulières suivantes pour assurer le respect de cette politique en 1986-1987.

A) Le Ministère autorise la rémunération:

- de 1 770 postes équivalence temps complet (ETC) d'internes et de résidents en médecine;

- de 45 postes équivalence temps complet (ETC) d'internat rotatoire pour les diplômés de facultés de médecine situées hors du Canada et des États-Unis, distribués en priorité aux candidats qui pourront à court terme exercer dans une spécialité. Un nombre maximum de 15 postes est réservé à des Québécois qui sont de retour au Québec après l'obtention d'un diplôme à l'étranger. Le reste des postes autorisés, y compris ceux qui ne seraient pas occupés par des Québécois, faute d'un nombre suffisant de candidats, devra être utilisé à la résorption des médecins immigrants qui, le 31 décembre 1984, étaient officiellement en attente d'un poste d'internat rotatoire;.

- de 15 postes équivalence temps complet (ETC) d'internat rotatoire qui, autorisés en 1984-1985 et 1985-1986, n'avaient pas été occupés. Ces postes doivent être distribués en priorité pour combler les besoins spécifiques de l'Abitibi-Témiscamingue dont il est fait mention dans la décision du Conseil des ministres du 20 novembre 1985 (décision 85-298). Les universités devront informer le Ministère de façon distincte du bilan de l'ensemble des transferts de postes.

- de 20 postes équivalence temps complet (ETC) pour des résidents détenant la citoyenneté américaine, diplômés du Canada ou des États-Unis et qui s'engagent préalablement à l'inscription, à retourner aux États-Unis au terme de leur formation;

- d'un nombre indéterminé de postes ETC additionnels correspondant au nombre de praticiens revenant aux études dans le cadre des 50 postes d'entrée en spécialité destinés à la formation de spécialistes pour les régions éloignées.

B) Les 20 postes ETC pour des résidents détenant la citoyenneté américaine et diplômés du Canada ou des États-Unis sont assujettis à l'obligation pour ces candidats de signer au préalable une déclaration à l'effet qu'ils retourneront dans leur pays une fois leurs études terminées. Advenant le non respect de cette condition, les étudiants inscrits seront considérés comme occupant un poste non autorisé.

C) Les 60 postes ETC d'internat rotatoire sont assujettis à l'obligation pour ces candidats de signer un contrat d'engagement dans lequel ils s'engagent à pratiquer la médecine durant 4 ans dans les régions en pénurie de médecine désignées par la ministre de la Santé et des Services sociaux et ce, sujet à une pénalité de 200 000 $ advenant l'inobservance de cette obligation. Les universités ont l'obligation de s'assurer que cet engagement est signé préalablement à toute inscription pour que les étudiants inscrits soient considérés comme occupant un poste autorisé.

D) Le Ministère limite à un maximum de 600 le nombre d'étudiants inscrits à l'internat, incluant un maximum de 240 à l'internat en médecine familiale.

E) Le Ministère autorise un total de base de 270 entrées en spécialisation.

Un effort particulier étant requis pour les régions en pénurie de spécialistes, 50 postes d'entrée en spécialisation doivent être réservés à ces régions. À cet effet, tout candidat officieusement ou officiellement admis sur un des 270 postes:

- devra faire l'objet d'une demande de l'Université pour savoir s'il accepterait volontairement d'aller travailler durant 4 ans dans une région en pénurie, dans la spécialité qu'il a choisie;

- pourra être remplacé en cas de désistement à compter du 23 avril et jusqu'au 1er juillet 1986, par un candidat s'engageant à oeuvrer en région en pénurie et dans une des spécialités désignées.

Le total de base de 270 entrées en spécialisation pourra être augmenté dans la mesure où les universités pourront démontrer à la satisfaction du Ministère que les deux mesures précédentes ne sont pas suffisantes pour combler les 50 postes destinés aux régions.

F) Le Ministère autorise la répartition suivante des postes d'entrée en spécialisation, sous réserve qu'aucun désistement n'intervienne avant le 1er juillet 1986 et qu'aucun volontaire ne puisse être identifié parmi les 270 candidats admis. Autrement, le nombre de postes qui ne sont pas destinés aux territoires en pénurie sera diminué en conséquence.

SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES	POSTES D'ENTRÉES EN SPÉCIALITÉ PAR PROGRAMME POUR 1986-1987 (EN ETC)
Chirurgie générale	49 + 7 pour les régions en pénurie
Chirurgie orthopédique	5 + 4 pour les régions en pénurie
Neurochirurgie	1
Obstétrique-gynécologie	18 + 3 pour les régions en pénurie
Oto-rhino-laryngologie	3
Urologie	2
SPÉCIALITÉS MÉDICALES	
Médecine interne	63 + 7 pour les régions en pénurie
Médecine nucléaire	3
Neurologie	3
Pédiatrie	20
AUTRES SPÉCIALITÉS	
Anatomo-pathologie	10
Anesthésie-réanimation	22 + 7 pour les régions en pénurie
Biochimie médicale	1
Microbiologie médicale	3
Ophtalmologie	11
Psychiatrie	32 + 13 pour les régions en pénurie
Radiologie-diagnostique	16 + 3 pour les régions en pénurie
Radiothérapie	3
Santé communautaire	5

Une marge de manoeuvre régionale 0 + 6 pour les régions en pénurie dans d'autres spécialités

TOTAL 270 + 50 pour les régions en pénurie

G) Le Ministère fait l'obligation aux universités de donner un poste rémunéré à tous les candidats admissibles dans les programmes d'anesthésie jusqu'à concurrence de 22 et de psychiatrie jusqu'à concurrence de 32 à même le nombre de 270 entrées en spécialisation.

H) La définition d'une entrée en spécialisation est identique à celle de l'année 1985-1986, à savoir "tout étudiant qui s'inscrit pour la première fois dans un programme de spécialisation sur un poste rémunéré d'interne ou de résident, avec l'assurance de pouvoir se réinscrire l'année suivante s'il satisfait aux exigences de la formation."

Cette définition englobe, notamment, les catégories d'individus suivantes:

. les diplômés entrant à l'internat unidisciplinaire, spécifique ou intégré selon les facultés;

. les étudiants ayant terminé leur internat, leur R1 ou leur R2 en médecine familiale et qui s'inscrivent dans un programme de spécialisation;

. tout médecin généraliste sur le marché du travail qui s'inscrit dans un programme de spécialisation;

. les étudiants qui, abandonnant leur formation dans un poste réservé pour les régions en pénurie s'inscrivent à un autre programme de spécialité;

. les étudiants qui, abandonnant leur formation dans un programme de chirurgie générale, chirurgie orthopédique, anesthésie-réanimation, psychiatrie, radiologie diagnostique et radiothérapie, s'inscrivent dans un autre programme de spécialité;

. tout candidat venant de l'extérieur du Québec à qui une université permet de terminer sa résidence au Québec (de la R1 à la R5), sauf ceux inscrits dans le cadre des postes hors-contingentement réservés aux citoyens américains.

I) Le Ministère demande aux universités que, parmi les entrées en spécialisation de médecins généralistes provenant du marché du travail, une priorité soit accordée à ceux qui ont oeuvré en région éloignée pendant un certain nombre d'années.

J) Aucun abandon en cours de formation ne peut faire l'objet d'un remplacement, tant au niveau de l'internat que de la résidence, sous réserve de ce qui suit. (Paragraphe K)

K) Pour la cohorte totale d'entrées en spécialisation 1986-1987, advenant des abandons en cours de formation, nul remplacement ne pourra être fait avant qu'un nombre minimal de 30 abandons ait été constaté. À compter de ce seuil, tout nouvel abandon à caractère permanent pourra être remplacé par un candidat acceptant de s'inscrire dans un programme de spécialité en pénurie et s'engageant à oeuvrer 4 ans dans une région que lui désignera la ministre de la Santé et des Services sociaux.

L) Le Ministère déduira de la subvention de fonctionnement de l'année courante d'une ou des universités concernées le salaire afférent à tout poste occupé dont l'autorisation est conditionnelle à un engagement préalable de l'étudiant, soit de retourner dans son pays, soit d'oeuvrer en région désignée, au terme de sa formation et dont la condition préalable d'autorisation n'aura pas été respectée.

M) Le Ministère déduira de la subvention de fonctionnement d'une ou des universités concernées le salaire afférent à tout poste non autorisé pour 1986-1987 qui n'aura pas été compensé en 1987-1988 par une diminution équivalente.

N) Le Ministère déduira de la subvention de fonctionnement d'une ou des universités concernées les subventions consacrées en 1986-1987 à la formation des internes et des résidents acceptés au-delà des postes autorisés.

O) Le nombre de postes ou de candidats autorisés pour 1987-1988 sera ajusté en fonction du nombre de postes ou de candidats en surplus observés en 1985-1986, et en 1986-1987, selon les cas.

P) Ces mesures de contrôle s'appliquent au nombre total de postes autorisés d'internes et de résidents, au nombre de postes d'internat rotatoire, au nombre de candidats inscrits à l'internat, au nombre d'entrées à l'internat en médecine familiale, au nombre d'entrées en spécialisation et au nombre d'américains inscrits dans le programme hors-contingentement.

Q) Les universités devront mettre à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi qu'à celui de la Santé et des Services sociaux tous les renseignements requis aux fins du contrôle de cette politique et de l'élaboration de la politique pour les années subséquentes, y compris les données nominatives nécessaires qui devront pouvoir être rendues disponibles sur demande.

Le Ministère versera les sommes requises à la Régie de l'Assurance-maladie du Québec pour la rémunération des internes et résidents en médecine.

7. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE DE CONTINGENTEMENT DES NOUVELLES ADMISSIONS EN MÉDECINE

La politique de contingentement des nouvelles admissions en médecine, entérinée par les C.T. 144708 du 31 mai 1983, 151391 du 26 juin 1984, prévoyait une réduction de 105 postes réservés à l'admission d'étudiants québécois en faculté de médecine de 1983-1984 à 1985-1986. À cet effet, les cibles de réduction de places étaient de 25 places en 1983-1984 et de 40 places pour chacune des années suivantes.

A- La réduction du nombre de places étant maintenant complétée, le nombre et la répartition du nombre de places réservées à des étudiants québécois sont les suivants pour l'année 1986-1987:

LAVAL	MONTRÉAL	SHERBROOKE	MCGILL	TOTAL
129	163	88	101	481

B- Les universités pourront combler les 105 postes contingentés au cours des trois dernières années pour les étudiants québécois UNIQUEMENT par des étudiants munis d'un visa d'étudiant étranger ou par des étudiants admissibles dans le cadre d'ententes intergouvernementales.

Le Ministère ne tiendra pas compte de la diminution des 105 places dans le cadre du financement des effectifs étudiants supplémentaires au niveau des subventions de fonctionnement pour l'année 1986-1987.

Le Ministère déduira de la subvention de fonctionnement de l'université ou des universités n'ayant pas appliqué la politique les subventions consacrées à la formation des étudiants en médecine correspondant au nombre d'étudiants acceptés au-delà du nombre fixé par la politique. Cette déduction de la subvention sera récurrente.

Tout dépassement observé pour une année donnée dans le nombre de nouvelles entrées en faculté de médecine devra être compensé par une diminution équivalente du nombre de postes autorisés au cours des années subséquentes.

Les universités devront transmettre en septembre de chaque année au Ministère les informations requises pour les fins de contrôle et de révision de cette politique.

CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

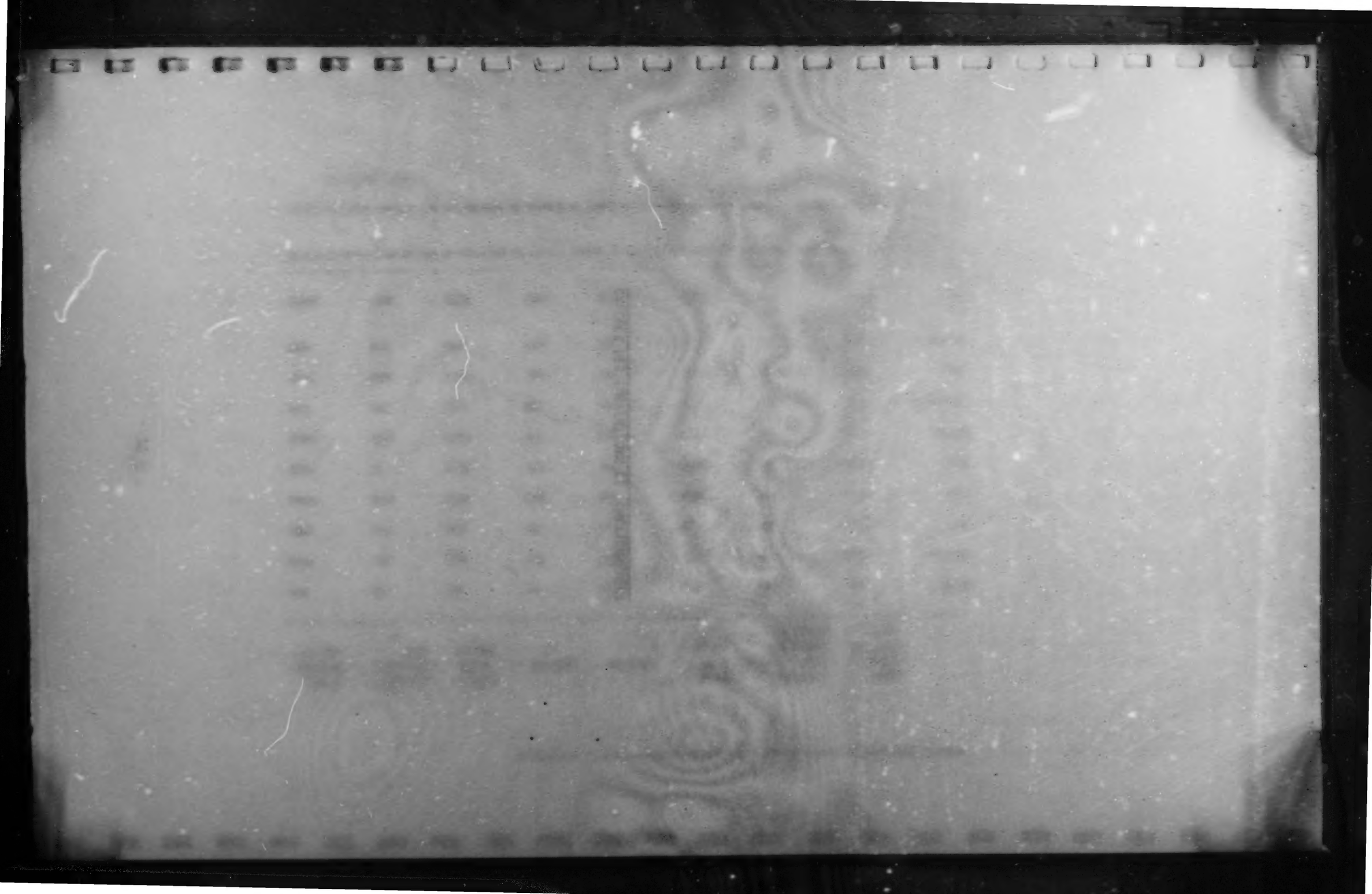

Tableau 1: Etablissement des dépenses admissibles 1986-1987 des universités (en milliers de dollars)

	7331	411	8042	139	122	8044	415	8459	
	9633	1927	12259	1377	1484	12285	4811	17096	
	8936	1302	2603	218	304	2644	1413	2457	
	17939	4331	18264	2613	2731	18411	13753	31964	
	13339	462	13339	1911	2829	13339	7257	14597	
	17325	1765	19339	2725	2776	19373	17911	36648	
	3535	1973	3538	499	518	3537	2511	6048	
	28937	10837	39714	4914	4811	39791	24635	64426	
	6546	2513	6759	1113	1124	6758	4512	11310	
	95339	33741	98819	14758	14915	98975	81412	186615	

(1) Les données sont tirées des calculs définitifs de l'enveloppe 1985-1986 du document "Calcul" des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1985-1988", mai 1986.

(2) voir Tableau 2.

(3) L'indexation comprend l'augmentation des sommes salariales dues au vieillissement et la hausse des contributions de l'employeur à certains régimes.

(4) voir Tableau 3.

S.A.R.U., février 1987

Tableau 2c Domaine des ajustements spécifiques 1985-1986 intégrés dans la base (en milliers de dollars)

	Investissement 1985-1986 corrigé	Récurrence du coût additionnel du développement 83/84	Économie espaces	Redistribution du prélèvement	Fonds de développement pédagogique	Intérêt conjoint	[illegible]	TOTAL
[illegible]	439	47	0	5	0	0	0	491
[illegible]	1735	125	0	67	0	0	0	1927
[illegible]	671	49	35	34	0	332	0	1302
[illegible]	3745	272	0	129	307	0	80	4531
[illegible]	412	32	0	98	0	0	-80	462
[illegible]	1671	459	-42	127	0	0	0	1948
[illegible]	1817	133	0	23	0	0	0	1973
[illegible]	8824	774	712	190	37	0	50	10587
[illegible]	2250	167	0	48	0	0	0	2565
TOTAL	21569	2259	456	701	344	532	50	27541

S.E.E.F., février 1987

Tableau 3: Sommaire des ajustements spécifiques 1986-1987 (en milliers de dollars)

	Développement des clientèles 1985/1986 (a)	Actions structurantes (1)	Fonds de développement pédagogique (2)	Services aux collectivités (3)	[illegible]	Services aux étudiants	Frais d'entretien matériel	4e année de droit	Résidences universitaires	Audiologie et Orthophonie	Institut [illegible]	Locations (5)	Opération de nouveaux espaces	Acquis de formation	TOTAL
[illegible]	360	0	0	0	0	89	0	0	0	0	91	0	7	0	445
[illegible]	755	148	0	0	0	1008	0	0	0	0	0	4879	0	0	6811
[illegible]	249	256	0	0	0	256	0	0	0	0	0	634	38	0	1413
[illegible]	5269	197	0	35	80	1549	3255	2670	0	0	0	0	0	0	13253
[illegible]	1987	370	0	82	-40	1117	3657	0	80	0	0	644	0	0	7857
[illegible]	7510	256	87	0	80	1595	4480	0	80	163	0	2915	9	0	17905
[illegible]	1462	221	52	0	0	250	0	0	0	0	0	596	0	0	2581
[illegible]	7815	270	396	90	220	2450	0	0	0	0	0	13340	30	0	24611
[illegible]	2041	296	0	0	40	532	1420	0	0	0	0	2105	0	50	6522
TOTAL	27457	2060	735	297	360	8874	12860	2670	160	163	91	29155	72	50	84102

(1) Voir les annexes 2, 3 et 4
(2) Voir l'annexe 5
(3) Voir l'annexe 8
(4) Voir l'annexe 6
(5) Voir l'annexe 7
(6) Voir l'annexe 1

B.A.U.F., février 1987

Tableau 4a Détermination des revenus admissibles du régime général et du régime particulier pour 1986-1987 (en milliers de dollars)

	REVENUS ADMISSIBLES SELON LE REGIME GENERAL							REVENUS ADMISSIBLES SELON LE REGIME PARTICULIER			
	REVENUS ADMISSIBLES DE BASE 1984-1985			REVENUS ADDITIONNELS LIES AU DEVELOPPEMENT			TOTAL DES REVENUS				TOTAL DES REVENUS ADMISSIBLES
	Droits de scolarité selon le régime général	Admissions, inscriptions et examens	Sous-total	Revenus des sessions d'été d'automne 1984	Variation 1985-1989 (1)	Sous-total		Droits de scolarité 1984-1985	Augmentation d'une cohorte	TOTAL DES REVENUS	
BISHOP	733	0	733	410	8.7%	36	771	707	90	797	1568
CONCORDIA	7010	287	7305	3922	-0.6%	-24	7280	3455	339	3792	11072
HEC	2679	187	2866	1408	0.6%	9	2875	73	8	81	2956
LAVAL	11199	364	11563	6139	5.9%	362	11925	726	81	807	12732
MCGILL	10948	11	10959	5405	1.1%	60	11019	7303	816	8119	19138
MONTREAL	11335	384	11719	6206	4.1%	270	12209	782	87	869	13078
POLYTECHNIQUE	1866	85	1951	1108	8.4%	93	2044	326	36	362	2406
UQUEBEC	14852	1467	16319	9226	8.8%	764	17083	720	80	800	17883
SHERBROOKE	4289	216	4505	2368	4.1%	156	4661	346	37	383	5044
TOTAL	64511	3031	67542			1736	71068	13986	1554	15540	86608

(1) Le pourcentage utilisé correspond à calui de la variation de la clientèle entre les sessions été/automne 1985 et été/automne 1984.

B.R.U.F., février 1987

Tableau 5: Subventions d'équilibre budgétaire 1986-1987 (en milliers de dollars)

	DÉPENSES ADMISSIBLES 1986-1987	-	REVENUS ADMISSIBLES 1986-1987	=	SUBVENTION D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]				[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]		[illegible]

(1) L'enveloppe de chaque université ne comprend pas les sommes du solde non distribué.

A.B.U.F., février 1987

Annexe 1c Montants inscrits pour le financement de l'effectif étudiant additionnel entr. les années civiles 1985 et 1994

	Secteurs prioritaires		Autres secteurs		Total des secteurs			
	Coûts additionnels	Montants recuperes	Coûts additionnels	Montants recuperes	Coûts additionnels	Montants recuperes	[illegible] NETS	[illegible] BRUTES
[illegible]	11	-70	328	0	389	-70	319	248
[illegible]	1463	-499	814	-641	2277	-1140	1137	956
[illegible]	478	-162	0	0	478	-162	316	299
[illegible]	4743	-43	2630	-670	7373	-733	6639	5569
[illegible]	2225	-411	1143	-191	3368	-602	2366	1987
[illegible]	3941	-254	3589	-276	9530	-530	8940	7510
[illegible]	1857	-116	0	0	1857	-116	1741	1462
[illegible]	7831	-699	2390	-79	10231	-778	9365	7865
[illegible]	1645	-458	1337	-44	2982	-502	2539	2241
TOTAL	23374	-3322	13881	-1891	38375	-5213	33162	29057

B.E.B.F., février 1987

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS: TOTAL DES UNIVERSITES

ANNEXE I A

Secteurs prioritaires	coûts unités	Poids 1er	2ème	3ème	Coûts * 2000 *	priorité (1)	effectif 1er	1985 cycle 2ème	3ème	effectif 1er	1986 cycle 2ème	3ème	variation 1er	1985/1986 2ème	3ème	Total
03 sciences pures	6922	1	2.5	3.5	6922	19031	13483	11570	1057	611	10665	1063	516	905	44	95
04 sciences appliquées	4548	1	2.5	3.5	4570	9305	12523	28726	2869	667	28369	2564	522	357	-45	145
05 sc. humaines(1er)	3196	-	2.5	3.5	-	6993	8385	-	3792	1150	-	3699	1468	0	293	82
07 administration	2949	1	2.1	2.8	2858	6399	5398	28737	3697	99	26506	3355	84	2231	142	15
10 droit(1er)	2896	-	2.5	3.5	-	6311	7882	-	331	42	-	309	33	0	22	10
						Sous-total	64853	18746	2570	57560	10340	2223	3493	406	347	
Autres secteurs																
01 santé (gr. médical)	9941	1	1.5	1.8	5971	9456	9947	1986	195	17	1901	157	12	85	36	5
02 santé (gr. para-méd	6666	1	1.5	1.8	3333	4500	5399	3958	234	29	3588	233	6	371	41	23
05 sc. humaines(1er)	3196	1	-	-	2298	-	-	28631	0	0	27645	0	0	986	0	0
06 sc.de l'éducation	3836	1	2.1	2.8	2298	4600	5866	11682	2298	553	10898	2044	482	784	254	71
08 arts	4125	1	2.1	2.8	3698	5363	6817	6899	525	38	5620	442	38	479	83	0
09 lettres	3899	1	2.5	3.3	2947	4618	5775	10684	1157	495	10638	1181	382	-54	-24	23
10 droit (1er)	2896	1	-	-	2465	-	-	3658	0	0	3538	0	0	138	0	0
11 santé (gr.spec.méd	9370	1	1.5	1.8	5605	8838	9933	6881	3896	392	6885	2933	436	-54	163	156
						Sous-total	79688	7991	1626	67863	6990	1348	2745	501	278	
						Total	131661	18237	4196	125423	17330	3571	6238	907	625	

Coûts supplémentaires

1er	2ème	3ème	
4799928	692139	1339836	
3994738	2710815	1883835	
0	2328649	799332	
6857388	897256	86976	sous-total
0	265941	78888	2337967
14891040	6454250	4189777	2337967

Définancement

Secteurs prioritaires	coûts	1er	2ème	3ème	coûts *	"I"	* 0.5	1er	1985 cycle 2ème	3ème	1er	1986 cycle 2ème	3ème	variation 1er	1985/1986 2ème	3ème	Total
03 sciences pures								11570	1057	611	10665	1063	516	905	44	95	
04 sciences appliquées								28726	2869	667	28369	2564	522	357	-45	145	
05 sc. humaines(1er)								-	3792	1150	-	3699	1468	0	293	82	
07 administration								28737	3697	99	26506	3355	84	2231	142	15	
10 droit(1er)								-	331	42	-	309	33	0	22	10	
							Sous-total	64853	18746	2570	57560	10340	2223	3493	406	347	

Autres secteurs

01 santé (gr. médical)								1986	195	17	1901	157	12	85	36	5	
02 santé (gr para-méd								3958	234	29	3588	233	6	371	41	23	
05 sc. humaines(1er)								28631	0	0	27645	0	0	986	0	0	
06 sc.de l'éducation								11682	2298	553	10898	2044	482	784	254	71	
08 arts								6899	525	38	5620	442	38	479	83	0	
09 lettres								10684	1157	495	10638	1181	382	-54	-24	23	
10 droit (1er)								3658	0	0	3538	0	0	138	0	0	
11 santé (gr.spec.méd								6881	3896	392	6885	2933	436	-54	163	156	
							Sous-total	79688	7991	1626	67863	6990	1348	2745	501	278	
							Total	131661	18237	4196	125423	17330	3571	6238	907	625	

Montants recuperes

1er	2ème	3ème	
-266894	-38488	-43617	
-1885781	-774815	0	
0	-294316	-68673	
-486995	-287463	0	sous-total
0	-111386	0	-3321652
-1638888	-1538882	-184298	-3321652

1er	2ème	3ème	
0	0	0	
0	0	0	
-332381	0	0	
-157386	-41382	0	
0	-4876	-18862	
-387886	-133473	-48933	
-33698	0	0	sous-total
-336384	-31495	0	-1891386
-1267487	-479886	-144833	-1891386

Cout des secteurs prioritaires	29433315
Cout des autres secteurs	13189287
TOTAL DES UNIVERSITES	33343642

Formules: (Coûts d'enseignement * poids) * nombre) * taux de priorité

(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation

CALCUL DES COUTS RELATIFS AUX EFFECTIFS EVENTUELLEMENT REDEPLOYES BUDGP

ANNEXE 1 B

Financement

Secteurs prioritaires	coûts moyens	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	Coûts * 2000 * priorité (1)	effectif 1er	1985 cycle 2ème	1985 cycle 3ème	effectif 1er	1986 cycle 2ème	1986 cycle 3ème	variation1985/1986 1er	variation1985/1986 2ème	variation1985/1986 3ème	coûts supplémentaires 1er	coûts supplémentaires 2ème	coûts supplémentaires 3ème	
05 sciences pures	4932	1	2.5	3.5	4932 10611 17405	161	0	0	171	0	0	0	0	0	0	0	0	
04 sciences appliquées	4569	1	2.5	3.5	4579 9345 13523	130	0	0	133	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er3)	3496	-	2.5	3.5	- 6915 8703	-	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	
07 administration	2000	1	2.1	2.8	2000 4399 5398	341	0	0	337	0	0	4	0	0	11312	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	3866	-	2.5	3.3	- 6311 7302	-	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	11312
					Sous-total	Variation au financement						4	0	0				
Autres secteurs																		
01 santé (gr. médical)	9901	1	1.5	1.8	9901 8456 9947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr. para-méd	6666	1	1.5	1.8	3333 4260 5199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3496	1	-	-	3500 - -	468	0	0	396	0	0	72	0	0	189936	0	0	
06 sc.de l'éducation	3436	1	2.1	2.8	3718 4460 5360	0	27	0	0	27	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	4235	1	2.1	2.8	3530 5363 6817	66	0	0	46	0	0	20	0	0	84700	0	0	
09 lettres	2894	1	2.5	3.3	2947 4646 5979	365	0	0	312	0	0	53	0	0	170691	0	0	
10 droit (1er)	2856	1	-	-	2885 - -	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
11 santé (gr.spec.méd)	9370	1	1.5	1.8	3685 8838 9833	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370297
					Sous-total	Variation au financement						145	0	0				
					Total	Variation au financement						149	0	0				

Délestement

Secteurs prioritaires	coûts	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	coûts * 2005	* 0.5		effectif 1er	1985 cycle 2ème	1985 cycle 3ème	effectif 1er	1986 cycle 2ème	1986 cycle 3ème	variation1985/1986 1er	variation1985/1986 2ème	variation1985/1986 3ème	économies recupérées 1er	économies recupérées 2ème	économies recupérées 3ème	
05 sciences pures	7321	1	2.5	3.5	4363	10904	14144	161	0	0	171	0	0	-10	0	0	-43630	0	0	
04 sciences appliquées	2143	1	2.5	3.5	2679	3681	4753	130	0	0	133	0	0	-11	0	0	-23804	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	5824	-	2.5	3.3	-	7285	9292	-	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	
07 administration	2250	1	2.1	2.8	2267	3657	4542	341	0	0	337	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	0	-	2.5	3.3	-	-	-	-	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-70444
						Sous-total		Variation au délestement						-21	0	0				
Autres secteurs																				
01 santé (gr. médical)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	.0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr para-méd)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3824	1	-	-	3825	-	-	468	0	0	396	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	2392	1	2.1	2.8	2856	3210	3945	0	27	0	0	27	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	3918	1	2.1	2.8	2762	5116	6488	66	0	0	46	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3114	1	2.5	3.3	2560	6005	6141	365	0	0	312	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	0	1	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
11 santé (gr.spec.méd)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						Sous-total		Variation au délestement						0	0	0				
						Total		Variation au délestement						-21	0	0				
						ELIGIBLE NETTE			1561	27	0	1385	27	0	128	0	0				

Formules (coûts d'enseignement * poids) * section) * taux de priorité

(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation

Coût des secteurs prioritaires	-70132
Coût des autres secteurs	370297
Total de BUDGP	370165

Financement

CALCUL DES COUTS RELATIFS AUX EFFECTIFS ENSEIGNANTS ADDITIONNELS: CONGO/BRA

ANNEXE I C

Secteurs prioritaires	coûts unitaires	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	Coûts +	2000 +	priorité (1)	effectif 1er	1985 cycle 2ème	1985 cycle 3ème	effectif 1er	1984 cycle 2ème	1984 cycle 3ème	variation1985/1984accrue 1er	variation1985/1984accrue 2ème	variation1985/1984accrue 3ème	coûts supplémentaires 1er	coûts supplémentaires 2ème	coûts supplémentaires 3ème	
05 sciences pures	4932	1	2.5	3.5	4932	10831	13985	2035	92	14	2109	68	11	0	24	3	0	240744	69420	
04 sciences appliquees	4940	1	2.5	3.5	4940	9345	12223	1770	231	85	1702	200	64	68	0	21	311304	0	257985	
06 sc. humaines(Cat3)	3196	-	2.5	3.5	-	6993	8785	-	250	71	-	265	69	0	0	2	0	0	17564	
07 administration	2040	1	2.1	2.8	2038	4319	5398	3467	577	0	3388	545	0	159	32	0	699832	140762	0	sous-total
10 droit(Cat3)	2006	-	2.5	3.5	-	6311	7882	-	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	1463960
							Sous-total	Variation au financement						227	56	26				
Autres secteurs																				
01 sante (gr. medical)	9981	1	1.5	1.8	5971	8456	9947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante (gr. para-med	4666	1	1.5	1.8	3333	4300	5059	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sc. humaines(Cat)	3196	1	-	-	2288	-	-	4259	0	0	4172	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'education	3436	1	2.1	2.8	2738	4600	5800	709	195	25	669	204	25	80	0	0	257040	0	0	
08 arts	4255	1	2.1	2.8	3038	5343	6817	1579	74	0	1491	67	0	168	7	0	320898	37539	0	
09 lettres	2899	1	2.5	3.3	2947	4648	5775	2093	125	15	2215	119	13	0	6	2	0	27705	11220	
10 droit (Cat)	2006	1	-	-	2905	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 sous-total
11 sante (gr.spec.med)	9379	1	1.5	1.8	5605	8838	9933	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	814332
							Sous-total	Variation au financement						299	13	2				
							Total	Variation au financement						426	69	28				

Definancement

Secteurs prioritaires	coûts	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	coûts +	1986	+ 0.5	1er	1985 cycle 2ème	1985 cycle 3ème	1er	1984 cycle 2ème	1984 cycle 3ème	1er	variation1985/1984accrue 2ème	variation1985/1984accrue 3ème	1er	coûts supplémentaires récupérés 2ème	coûts supplémentaires récupérés 3ème	
05 sciences pures	4926	1	2.5	3.5	2958	5913	8023	2035	92	14	2109	68	11	-74	0	0	-218334	0	0	
04 sciences appliquees	3306	1	2.5	3.5	2566	5031	6674	1770	231	85	1702	200	64	0	-99	0	0	-26495	0	
06 sc. humaines(Cat3)	3058	-	2.5	3.5		4862	6122	-	250	71	-	265	69	0	-7	0	0	-3832	0	
07 administration	1304	1	2.1	2.8	1525	2292	2949	3467	577	0	3388	545	0	0	0	0	0	0	0	0 sous-total
10 droit(Cat3)	0	-	2.5	3.5	-	-	-	-	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-498868
							Sous-total	Variation au definancement						-74	-56	0				
Autres secteurs																				
01 sante (gr. medical)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante (gr para-med)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(Cat)	3258	1	-	-	2099	-	-	4259	0	0	4172	0	0	-133	0	0	-332301	0	0	
06 sc.de l'education	2502	1	2.1	2.8	2254	3634	4538	709	195	25	669	204	25	0	-11	0	0	-39975	0	
08 arts	2358	1	2.1	2.8	2699	4652	5894	1579	74	0	1491	67	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	2256	1	2.5	3.3	2288	4116	5137	2093	125	15	2215	119	13	-122	0	0	-268488	0	0	
10 droit (Cat)	0	1	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 sous-total
11 sante (gr.spec.med)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-648876
							Sous-total	Variation au definancement						-255	-11	0				
							Total	Variation au definancement						-329	-67	0				
							CLIENTELE NETTE	15943	1320	216	17986	1548	188	147	2	28				

Formules (Coûts d'enseignement + poids) + cout(s) + taux de priorité

(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation.

Coût des secteurs prioritaires	914560
Coût des autres secteurs	173456
Total de CONGO/BRA	1138216

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS ADDITIONNELS du R.E.F.

ANNEXE 1 B

Secteurs prioritaires	coûts unitaires	1er	2ème cycle	3ème cycle	Coûts + 2000 +	2000 + priorité (1)	effectifs 1er	effectifs 2ème cycle	effectifs 3ème cycle	effectifs 1er	effectifs 2ème cycle	effectifs 3ème cycle	variation 1985/1984 1er	variation 1985/1984 2ème cycle	variation 1985/1984 3ème cycle	coûts supplémentaires 1er	coûts supplémentaires 2ème cycle	coûts supplémentaires 3ème cycle	
05 sciences pures	4932	1	2.5	3.5	4932	16831	13465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sciences appliquées	4260	1	2.5	3.5	4260	9345	13253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(Cat3)	3295	-	2.5	3.3	-	6915	6915	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
07 administration	2917	1	2.1	2.8	2920	4399	5390	3847	369	22	3685	415	22	162	0	0	49635	0	0 sous-total
10 droit(Cat3)	2295	-	2.5	3.3	-	6311	7885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49635
							Sous-total	Variation au financement						162	0	0			
Autres secteurs																			
01 santé (gr. médical)	9911	1	1.5	1.8	5911	8926	9947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr. para-méd	4414	1	1.5	1.8	3333	4200	5299	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	2296	1	-	-	2300	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	2936	1	2.1	2.8	2700	4450	5813	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	4335	1	2.1	2.8	3870	5263	6817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	2894	1	2.5	3.3	2947	4450	5775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	2885	1	-	-	2933	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 sous-total
11 santé (gr.spec.méd)	9370	1	1.5	1.8	5885	8828	9933	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							Sous-total	Variation au financement						0	0	0			
							Total	Variation au financement						162	0	0			

Définancement

Secteurs prioritaires	coûts	1er	2ème cycle	3ème cycle	coûts +	1984	+ 0.5	1er	2ème cycle	3ème cycle	1er	2ème cycle	3ème cycle	1er	2ème cycle	3ème cycle	économies réalisées 1er	économies réalisées 2ème cycle	économies réalisées 3ème cycle	
05 sciences pures	0	1	2.5	3.5				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sciences appliquées	0	1	2.5	3.5				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(Cat3)	0	-	2.5	3.3				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
07 administration	2917	1	2.1	2.8	2917	3526	4372	3847	369	22	3685	415	22	0	-46	0	0	-42589	0	sous-total
10 droit(Cat3)	0	-	2.5	3.3				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-42589
							Sous-total	Variation au définancement						0	-46	0				
Autres secteurs																				
01 santé (gr. médical)	0	1	1.5	1.8				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr para-méd)	0	1	1.5	1.8				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	0	1	-	-				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	0	1	2.1	2.8				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	0	1	2.1	2.8				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	0	1	2.5	3.3				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	0	1	-	-				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
11 santé (gr.spec.méd)	0	1	1.5	1.8				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							Sous-total	Variation au définancement						0	0	0				
							Total	Variation au définancement						0	-46	0				
							CLIENTELE NETTE	3847	369	22	3685	415	22	162	-46	0				

Coût des secteurs prioritaires	29947
Coût des autres secteurs	0
Total des R.E.F.	29947

Formules (Coûts d'enseignement + poids) + unitaire) + taux de priorité

(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation.

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX DIFFERENTS ENSEIGNTS AGRITROPICAUX du LABEL — PAGE 1 E

Secteurs prioritaires	coefs equiv	Poids 1er	2ème	3ème	Coefs * 2000 =	priorité (1)	effectif 1er	1985 cycle 2ème	3ème	effectif 1er	1989 cycle 2ème	3ème	variation 1er	1989/1989 2ème	3ème	Local 1er	2ème	3ème	coefs supplémentaires 1er	2ème	3ème	
05 sciences pures	4532	1	2.5	2.5	4000	10000	13000	1007	259	160	1115	259	172	294	0	0	1426406	90379	0			
06 sciences appliquées	4000	1	2.5	2.5	4000	9545	12385	4176	696	295	4672	648	169	195	20	21	426132	26460	26285			
05 sc. humaines Cat.D	2016	-	2.5	2.5	-	4915	6383	-	1137	369	-	1665	316	0	128	53	0	93962	46586			
07 administration	2000	1	2.1	2.0	2020	4299	5200	2324	399	51	2385	393	36	239	4	15	67382	2634	8976	sous-total		
10 droit Cat.D	2006	-	2.5	2.5	-	4331	7002	-	76	10	-	89	13	0	0	5	0	0	3989	674258		
							Sous-total	Variation au financement						637	177	96						
Autres secteurs																						
01 santé (gy. médical)	9941	1	1.5	1.0	5971	8956	9797	405	43	3	447	38	1	10	5	2	40547	42379	19899			
02 santé (gy. para-méd	4666	1	1.5	1.0	3333	4500	5099	869	13	22	763	0	0	106	13	22	33998	36999	114387			
05 sc. humaines(Cat)	2016	1	-	-	2300	-	-	4911	-	-	3911	-	-	150	0	0	38700	0	0			
06 sc.de l'éducation	3436	1	2.1	2.0	2210	4600	5360	2662	459	181	1862	489	131	260	50	30	93600	23000	17432			
08 arts	4000	1	2.1	2.0	3000	5365	6817	905	91	9	856	97	6	80	0	3	27000	0	20451			
09 lettres	3000	1	2.5	2.5	2917	4610	5975	2520	279	126	2392	341	139	0	0	0	0	0	0			
10 droit (Cat)	2006	1	-	-	2405	-	-	860	-	-	836	-	-	36	0	0	8598	0	0	sous-total		
11 santé (gy.spec.méd)	9259	1	1.5	1.0	5605	8020	9933	838	299	86	872	304	77	0	15	9	0	13413	84897	2679488		
							Sous-total	Variation au financement						399	83	66						
							Total	Variation au financement						1236	260	160						

Définancement

Secteurs prioritaires	coefs	1er	2ème	3ème	coefs *	2165	* 6.5	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	montants récupérés 1er	2ème	3ème	
05 sciences pures	5613	1	2.5	2.5	3000	8000	10004	1407	259	160	1115	259	172	0	0	-4	0	0	-43617	
06 sciences appliquées	4766	1	2.5	2.5	3265	7209	9772	4176	696	210	4672	648	169	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(Cat.D)	2306	-	2.5	2.5	-	5314	6648	-	1137	369	-	1665	316	0	0	0	0	0	0	
07 administration	2315	1	2.1	2.0	2339	3312	4333	2324	399	51	2385	393	36	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(Cat.D)	3025	-	2.5	2.5	-	4875	6099	-	76	10	-	89	13	0	-4	0	0	-17316	0	-43118
							Sous-total	Variation au définancement						0	-4	-4				
Autres secteurs																				
01 santé (gy. médical)	9837	1	1.5	1.0	5905	7892	9206	405	43	3	447	38	1	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gy para-méd)	5838	1	1.5	1.0	3611	4875	5638	869	13	22	763	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(Cat)	2306	1	-	-	2375	-	-	4911	-	-	3918	-	-	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	3867	1	2.1	2.0	3015	5142	6495	2662	459	181	1862	489	131	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5426	1	2.1	2.0	3000	4709	6092	905	91	9	856	97	6	0	-4	0	0	-6026	0	
09 lettres	3642	1	2.5	2.5	2405	4304	5441	2520	279	126	2392	341	139	-22	-42	-15	-13035	-27388	-16612	
10 droit (Cat)	3005	1	-	-	2309	-	-	860	-	-	836	-	-	0	0	0	0	0	0	0 sous-total
11 santé (gy.spec.méd)	10941	1	1.5	1.0	6552	9207	10928	838	299	86	872	304	77	-34	0	0	-221568	0	0	-661779
							Sous-total	Variation au définancement						-56	-48	-15				
							Total	Variation au définancement						-56	-72	-19				
							CLIENTELE NETTE	21629	4851	2221	20449	3863	1880	1180	199	111				

Cout des secteurs prioritaires	4679740
Cout des autres secteurs	1953209
Total du LABEL	6632949

Formules (Coûts d'enseignement * poids) * nombre) * taux de priorité

(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation.

ANNEXE 1 F

CALCUL DES COUTS RELATIFS AUX EFFECTIFS ETUDIANTS HORS...ANNEES SCOLL

Financement

Secteurs prioritaires	coûts cognes	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	Coûts + 2000 +	2000 + priorité (1)	effectif 1er	effectif 1985 2ème	effectif 1985 3ème	cycle	effectif 1er	effectif 1989 2ème	effectif 1989 3ème	cycle	variation1985/1989 1er	variation1985/1989 2ème	variation1985/1989 3ème	coûts supplémentaires 1er	coûts supplémentaires 2ème	coûts supplémentaires 3ème	
05 sciences pures	6032	1	2.5	1.5	602	1603	13408	2364	197	179	2360	188	129		56	16	50	237228	164996	671478	
06 sciences appliquees	6500	1	2.5	1.5	650	1745	12333	2424	363	167	2465	462	117		0	0	50	0	0	626250	
07 sc. humaines(Cat3)	3376	-	2.5	1.5	-	895	8958	-	206	136	-	249	107		0	32	27	0	22376	237135	
08 administration	2260	1	2.1	2.0	200	6397	3198	2389	864	6	3864	838	6		0	0	0	0	0	0	0 sous-total
10 droit (Cat3)	2004	-	2.5	1.5	-	4011	2002	-	30	17	-	60	13		0	0	4	0	0	32027	2280000
							Sous-total	Variation au financement							56	48	131				
Autres secteurs																					
01 sante (gy. medical)	1918	1	1.5	1.5	345	858	9537	157	2	0	157	2	0		0	0	0	0	0	0	
02 sante (gy. paramed	4466	1	1.5	1.5	1340	698	4899	672	60	0	665	56	0		52	4	0	188788	17988	0	
03 sc. humaines(Cat1)	2376	1	-	-	2376	-	-	3333	-	-	3173	-	-		40	0	0	133760	0	0	
04 sc.de l'education	3535	1	2.1	2.0	3358	668	3660	1892	297	27	1911	308	17		0	0	10	0	0	36600	
09 arts	6388	1	2.1	2.0	3830	5383	6837	577	43	1	556	41	1		21	2	0	64638	16725	0	
09 lettres	3899	1	2.5	1.5	2437	650	5278	1737	135	80	1730	135	57		17	0	31	61599	0	179028	
10 droit (Cat1)	2366	1	-	-	2366	-	-	316	-	-	316	-	-		0	0	0	0	0	0	0 sous-total
11 sante (gy.spec.med)	9370	1	1.5	1.0	5625	838	9133	636	995	115	648	995	82		0	10	33	0	109925	311289	1142251
							Sous-total	Variation au financement							143	28	74				
							Total	Variation au financement							299	72	205				

Refinancement

Secteurs prioritaires	coûts	1er	Poids 2ème	Poids 3ème	coûts +	2000	+ 0.5	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	
05 sciences pures	4809	1	2.5	1.5	2406	2138	1337	2364	197	179	2360	188	129	0	0	0	0	0	0	
06 sciences appliquees	4939	1	2.5	1.5	1234	6572	8764	2424	363	167	2465	462	117	-29	-39	0	-94332	-126389	0	
05 sc. humaines(Cat3)	2382	-	2.5	1.5	-	619	6972	-	206	136	-	249	107	0	0	0	0	0	0	
07 administration	1782	1	2.1	2.0	1783	2830	3426	2389	864	6	3864	838	6	-215	-11	0	-486953	-48374	0	0 sous-total
10 droit (Cat3)	2009	-	2.5	1.5	-	4855	2966	-	30	17	-	60	13	0	-2	0	0	-9856	0	-818025
							Sous-total	Variation au definancement						-244	-52	0				
Autres secteurs																				
01 sante (gy. medical)	14378	1	1.5	1.0	8629	11672	13798	157	2	0	157	2	0	0	0	0	0	0	0	
02 sante (gy paramed)	3399	1	1.5	1.0	2036	3891	4932	672	60	0	665	56	0	0	0	0	0	0	0	
03 sc. humaines(Cat1)	2382	1	-	-	2383	-	-	3333	-	-	3173	-	-	0	0	0	0	0	0	
04 sc.de l'education	4685	1	2.1	2.0	3899	5332	6798	1892	297	27	1911	308	17	-19	-4	0	-38006	-11487	0	
09 arts	5886	1	2.1	2.0	3535	6298	8838	577	43	1	556	41	1	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3867	1	2.5	1.5	2320	6813	6428	1737	135	80	1730	135	57	0	-12	0	0	-97925	0	
10 droit (Cat1)	2009	1	-	-	2366	-	-	316	-	-	316	-	-	-13	0	0	-33800	0	0	0 sous-total
11 sante (gy.spec.med)	7632	1	1.5	1.0	4888	6366	7918	636	995	115	648	995	82	-4	0	0	-19439	0	0	-978866
							Sous-total	Variation au definancement						-38	-16	0				
							Total	Variation au definancement						-282	-73	0				
							CLASSEUR NOTE	16380	3231	739	16383	3232	534	-45	-1	205				

Formules:Couts d'enseignement + poids + coutsmoi + taux de priorite

(1) Les couts ont ete arrondis pour fin de presentation.

Cout des secteurs prioritaires	1413975
Cout des autres secteurs	951885
Total de SCOLL	2365859

Financement — CALCUL DES COUTS RELIES AUX OBJECTIFS D'EQUIVALENCE HORTICOLE: NORMAL — ANNEXE I 6

Secteurs prioritaires	coûts unitaires	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	Coûts *	2000 *	priorité (1)	effectif 1er	effectif 1985 cycle 2ème	effectif 1985 cycle 3ème	effectif 1er	effectif 1986 cycle 2ème	effectif 1986 cycle 3ème	variation1985/1986national 1er	variation1985/1986national 2ème	variation1985/1986national 3ème	coûts supplémentaires 1er	coûts supplémentaires 2ème	coûts supplémentaires 3ème	
05 sciences pures	4832	1	2.5	1.5	4832	9831	13485	2032	217	130	1980	201	141	252	0	37	1220965	0	49886	
06 sciences appliquées	4590	1	2.5	1.5	4590	9345	12825	980	136	65	897	125	49	41	1	16	187680	4345	24768	
05 sc. humaines(Cat3)	3396	-	2.5	1.5	-	8915	8385	-	1141	398	-	1038	467	0	127	0	0	68811	0	
07 administration	2000	1	2.1	2.0	2000	4249	5398	1895	345	3	987	215	3	138	68	0	264709	29145	0	sous-total
10 droit(Cat3)	2006	-	2.5	1.5	-	4311	7002	-	185	8	-	145	7	0	42	1	0	36048	7002	3941238
							Sous-total	Variation au financement						431	238	54				
Autres secteurs																				
01 santé (y. médical)	9981	1	1.5	1.0	9981	8854	9987	1304	143	14	1237	114	11	67	29	3	668828	292217	29981	
02 santé (y. para-méd	4666	1	1.5	1.0	1333	4350	5019	1561	201	7	1458	177	6	103	24	1	103259	107988	5019	
03 sc. humaines(Cat)	3396	1	-	-	2398	-	-	5046	-	-	4729	-	-	317	0	0	833866	0	0	
06 sc.de l'éducation	2436	1	2.1	2.0	2218	4685	5859	2029	774	332	2649	660	291	0	114	31	0	522389	180132	
08 arts	4255	1	2.1	2.0	3878	5363	6807	881	197	28	792	141	23	89	56	0	273896	386384	0	
09 lettres	3894	1	2.5	1.5	2407	4668	5775	1534	438	126	1254	415	118	0	43	0	0	298833	46386	
10 droit (Cat)	2006	1	-	-	2408	-	-	1304	-	-	1296	-	-	6	0	0	11226	0	0	sous-total
11 santé (y.spec.méd)	9239	1	1.5	1.0	5685	8838	9933	2063	1221	353	2511	1101	292	0	130	111	0	953388	1949663	3289897
							Sous-total	Variation au financement						284	386	156				
							Total	Variation au financement						1885	624	288				

Définancement

Secteurs prioritaires	coûts	1er	2ème	3ème	coûts *	2287	* 0.5	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	coûts récupérés 1er	2ème	3ème	
05 sciences pures	5388	1	2.5	1.5	3885	8641	10859	2032	217	130	1980	201	141	0	-26	0	0	-93784	0	
06 sciences appliquées	5218	1	2.5	1.5	2933	5741	7689	980	136	65	897	125	49	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(Cat3)	3433	-	2.5	1.5	-	5372	6741	-	1141	398	-	1038	467	0	0	-9	0	0	-66673	
07 administration	2385	1	2.1	2.0	2236	3577	4485	1895	345	3	987	215	3	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(Cat3)	2466	-	2.5	1.5	-	4136	5162	-	185	8	-	145	7	0	0	0	0	0	0	-25857
							Sous-total	Variation au définancement						0	-26	-9				
Autres secteurs																				
01 santé (y. médical)	9982	1	1.5	1.0	5985	8838	9987	1304	143	14	1237	114	11	0	0	0	0	0	0	
02 santé (y para-méd	5437	1	1.5	1.0	3887	5164	5978	1561	201	7	1458	177	6	0	0	0	0	0	0	
03 sc. humaines(Cat)	3433	1	-	-	3885	-	-	5046	-	-	4729	-	-	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	5249	1	2.1	2.0	2468	3988	4942	2029	774	332	2648	660	291	-46	0	0	-18728	0	0	
08 arts	3388	1	2.1	2.0	3846	4774	6041	881	197	28	792	141	23	0	0	-5	0	0	-18862	
09 lettres	2385	1	2.5	1.5	2291	4887	5945	1534	438	126	1254	415	118	-28	0	0	-45828	0	0	
10 droit (Cat)	2466	1	-	-	2327	-	-	1304	-	-	1296	-	-	0	0	0	0	0	0	sous-total
11 santé (y.spec.méd)	9247	1	1.5	1.0	5217	7279	8566	2063	1221	353	2511	1101	292	-18	0	0	-42966	0	0	-254448
							Sous-total	Variation au définancement						-28	0	-5				
							Total	Variation au définancement						-28	-26	-12				
							CLIENTELE NETTE	28389	5856	1499	19382	4436	1298	937	688	196				

Formule (Coûts d'enseignement * poids) *nombre) * taux de priorité

(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation.

Coût des secteurs prioritaires	3687281
Coût des autres secteurs	5226649
Total de NORMAL	8913930

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS: POLYVALENTE — ANNEXE I B

Financement

Secteurs prioritaires	coûts moyens	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	Coûts + 200 +	2000 +	priorité (1)	effectif 1er	1985 cycle 2ème	1985 cycle 3ème	effectif 1er	1984 cycle 2ème	1984 cycle 3ème	variation1985/1984+stock. 1er	variation1985/1984+stock. 2ème	variation1985/1984+stock. 3ème	coûts supplémentaires 1er	coûts supplémentaires 2ème	coûts supplémentaires 3ème	
03 sciences pures	4932	1	2.5	3.5	4832	10031	15465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
04 sciences appliquées	4540	1	2.5	3.5	4540	9395	12523	3780	421	134	3462	436	102	318	0	32	1443804	0	410736	
05 sc. humaines(tot3)	3196	-	2.5	3.3	-	6993	8983	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
07 administration	2940	1	2.1	2.8	2828	4399	5398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(tot3)	2846	-	2.5	3.3	-	6311	7882	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1854340
							Sous-total	Variation au financement						318	0	32				
Autres secteurs																				
01 santé (gr. médical)	9981	1	1.5	1.8	5971	8456	9947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr. para-méd	4666	1	1.5	1.8	3333	4500	5199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3196	1	-	-	2598	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	3436	1	2.1	2.8	2718	4658	5810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	4155	1	2.1	2.8	3699	5363	6817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	2894	1	2.5	3.3	2947	4618	5775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	2846	1	-	-	2603	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
11 santé (gr.spec.méd)	9570	1	1.5	1.8	5685	8020	9933	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							Sous-total	Variation au financement						0	0	0				
							Total	Variation au financement						318	0	32				

Définancement

Secteurs prioritaires	coûts	1er	2ème	3ème	coûts +	2661	+ 0.5	1er	1985 cycle 2ème	1985 cycle 3ème	1er	1984 cycle 2ème	1984 cycle 3ème	variation1985/1984+stock. 1er	variation1985/1984+stock. 2ème	variation1985/1984+stock. 3ème	coûts récupérés 1er	coûts récupérés 2ème	coûts récupérés 3ème	
03 sciences pures	0	1	2.5	3.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
04 sciences appliquées	5098	1	2.5	3.5	3880	7963	10252	3780	421	134	3462	436	102	0	-15	0	0	-11545	0	
05 sc. humaines(tot3)	0	-	2.5	3.3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
07 administration	0	1	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(tot3)	0	-	2.5	3.3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-11545
							Sous-total	Variation au définancement						0	-15	0				
Autres secteurs																				
01 santé (gr. médical)	0	1	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr para-méd)	0	1	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	0	1	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	0	1	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	0	1	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	0	1	2.5	3.3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit (1er)	0	1	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 santé (gr.spec.méd)	0	1	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							Sous-total	Variation au définancement						0	0	0				
							Total	Variation au définancement						0	-15	0				
							CLIENTELE NETTE	3780	421	134	3462	436	102	318	-15	32				

Coût des secteurs prioritaires	1749915
Coût des autres secteurs	0
Total de POLYVALENTE	1749915

Formule: ((coûts d'enseignement + poids) +section) + taux de priorité

(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation

ANNEXE I I

Financement

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS A BENIN

Secteurs prioritaires	couts moyens	Poids 1er	Poids 2ieme	Poids 3ieme	Couts + 2000 +	priorite (1)	effectif 1er	effectif 2ieme	effectif 3ieme	cycle	effectif 1984 1er	effectif 1984 2ieme	effectif 1984 3ieme	cycle	variation1985/1984 1er	variation1985/1984 2ieme	variation1985/1984 3ieme	U.E.	couts supplementaires 1er	couts supplementaires 2ieme	couts supplementaires 3ieme	
03 sciences pures	4932	1	2.5	3.5	4832	10831	13483	2659	224	35	2305	204	32		254	20	3		1229338	206630	69437	
04 sciences appliquees	4590	1	2.5	3.5	4520	9365	12553	5765	161	0	6044	161	0		0	0	0		0	0	0	
05 sc. humaines(1er3)	3196	-	2.5	3.3	-	6993	8783	-	735	170	-	715	169		0	40	9		0	29720	79645	
07 administration	2940	1	2.1	2.8	2838	6399	5398	12375	667	9	11114	515	9		1661	92	0		4697358	69689	0	sous-total
10 droit(2et3)	2806	-	2.5	3.3	-	6311	7882	-	0	0	-	0	0		0	0	0		0	0	0	7835390
							Sous-total	Variation au financement							1935	152	12					
Autres secteurs																						
01 sante (gr. medical)	9981	1	1.5	1.8	5971	8456	9917	0	5	0	0	3	0		0	2	0		0	16912	0	
02 sante (gr. para-med	4666	1	1.5	1.8	3333	4500	5599	625	0	0	587	0	0		88	0	0		295304	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3196	1	-	-	2598	-	-	10414	-	-	10028	-	-		386	0	0		1602838	0	0	
06 sc.de l'education	3936	1	2.1	2.8	2718	4648	5809	3987	305	0	3306	299	0		681	6	0		1889918	23647	0	
08 arts	4135	1	2.1	2.8	3070	5363	6817	1828	118	0	1918	96	0		88	22	0		370820	117981	0	
09 lettres	2894	1	2.5	3.3	2947	6638	5775	1984	130	26	1917	128	20		67	2	6		163749	9235	34481	
10 droit (1er)	2806	1	-	-	2483	-	-	488	0	0	388	0	0		60	0	0		148188	0	0	sous-total
11 sante (gr.spec.med)	9370	1	1.5	1.8	5685	8838	9933	0	10	7	0	15	4		0	0	3		0	0	28299	3599722
							Sous-total	Variation au financement							1898	32	9					
							Total	Variation au financement							3825	184	21					

Definancement

Secteurs prioritaires	couts	Poids 1er	Poids 2ieme	Poids 3ieme	couts +	1783	+ 0.5	effectif 1er	effectif 2ieme	effectif 3ieme	cycle	effectif 1984 1er	effectif 1984 2ieme	effectif 1984 3ieme	cycle	variation1985/1984 1er	variation1985/1984 2ieme	variation1985/1984 3ieme		soldats rengages 1er	soldats rengages 2ieme	soldats rengages 3ieme	
03 sciences pures	4338	1	2.5	3.5	3031	6269	8438	2659	224	35		2305	204	32		0	0	0		0	0	0	
04 sciences appliquees	4627	1	2.5	3.5	3385	6655	5969	5765	161	0		6044	161	0		-279	0	0		-888635	0	0	
05 sc. humaines(2et3)	3095	-	2.5	3.3	-	6790	5878	-	735	170		-	715	169		0	0	0		0	0	0	
07 administration	2301	1	2.1	2.8	3022	3288	6895	12375	667	9		11114	515	9		0	0	0		0	0	0	sous-total
10 droit(2et3)	3029	-	2.5	3.3	-	6438	5869	-	0	0		-	0	0		0	0	0		0	0	0	-888635
							Sous-total	Variation au definancement								-279	0	0					
Autres secteurs																							
01 sante (gr. medical)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	0	5	0		0	3	0		0	0	0		0	0	0	
02 sante (gr para-med)	3850	1	1.5	1.8	2797	3759	4337	625	0	0		587	0	0		0	0	0		0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3095	1	-	-	2419	-	-	10414	-	-		10028	-	-		0	0	0		0	0	0	
06 sc.de l'education	3599	1	2.1	2.8	2646	4598	5940	3987	305	0		3306	299	0		0	0	0		0	0	0	
08 arts	4097	1	2.1	2.8	2939	5173	6667	2828	118	0		1998	96	0		0	0	0		0	0	0	
09 lettres	3837	1	2.5	3.3	2790	5668	7265	1984	130	26		1917	128	20		0	0	0		0	0	0	
10 droit (1er)	3029	1	-	-	2386	-	-	488	0	0		388	0	0		0	0	0		0	0	0	sous-total
11 sante (gr.spec.med)	9370	1	1.5	1.8	5887	7899	9385	0	10	7		0	15	4		0	-5	0		0	-3495	0	-3495
							Sous-total	Variation au definancement								0	-5	0					
							Total	Variation au definancement								-279	-5	0					
							CLIENTELE NOTRE	40815	2315	255		37389	2136	234		2746	179	21					

Cout des secteurs prioritaires	6142775
Cout des autres secteurs	3166227
Total de l'UNIVERSITE DU BENIN	9309005

Formules (Couts d'enseignement + poids) + soutien) + taux de priorite

(1) Les couts sont arrondis pour fin de presentation.

ANNEXE I I

CALCUL DES COUTS RELIES AUX EFFECTIFS ETUDIANTS ADDITIONNELS: DJIBOUTIE

Financement

Secteurs prioritaires	coûts unitaires	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	Coûts + 2000 + priorité (1)			effectif 1er	effectif 1985 cycle 2ème	effectif 1985 cycle 3ème	effectif 1er	effectif 1986 cycle 2ème	effectif 1986 cycle 3ème	variation1985/1986 1er	variation1985/1986 2ème	variation1985/1986 3ème	coûts supplémentaires 1er	coûts supplémentaires 2ème	coûts supplémentaires 3ème	
03 sciences pures	4932	1	2.5	3.5	6852	10831	13985	790	68	42	677	69	36	113	0	6	548521	0	81980	
04 sciences appliquées	4540	1	2.5	3.5	6578	9345	12333	1771	61	26	1636	82	21	135	0	5	663000	0	62615	
05 sc. humaines(Cat3)	3196	-	2.5	3.3	-	6993	8985	-	200	0	-	233	0	0	0	0	0	0	0	
07 administration	2940	1	2.1	2.8	2838	4397	5398	1139	188	0	1046	182	0	93	6	0	263364	26395	0	sous-total
10 droit(Cat3)	3866	-	2.5	3.3	-	6311	7882	-	12	0	-	26	0	0	0	0	0	0	0	1452965
							Sous-total	Variation au financement						251	6	11				
Autres secteurs																				
01 santé (gr. médical)	9741	1	1.5	1.8	5911	8426	9197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr. para-méd	4666	1	1.5	1.8	3333	4500	5099	179	0	0	157	0	0	17	0	0	56661	0	0	
05 sc. humaines(Cat3)	3196	1	-	-	2598	-	-	1332	-	-	1186	-	-	146	0	0	379380	0	0	
06 sc.de l'éducation	3438	1	2.1	2.8	3718	4648	5819	1843	195	2	1681	144	0	162	69	0	648336	220282	0	
08 arts	4235	1	2.1	2.8	3698	5263	6817	32	0	0	29	0	0	3	0	0	9315	0	0	
09 lettres	2894	1	2.5	3.3	2467	4618	5775	325	42	26	338	43	25	0	0	0	0	0	0	
10 droit (lar)	2866	1	-	-	2465	-	-	581	-	-	542	-	-	39	0	0	93917	0	0	sous-total
11 santé (gr.spec.méd)	9329	1	1.5	1.8	5685	8618	9933	444	273	71	402	258	38	2	15	0	11329	139413	0	1126799
							Sous-total	Variation au financement						369	64	0				
							Total	Variation au financement						720	70	11				

Définancement

Secteurs prioritaires	coûts	Poids 1er	Poids 2ème	Poids 3ème	coûts +	3837	+ 0.5	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	1er	2ème	3ème	montants recuperes 1er	2ème	3ème	
03 sciences pures	5989	1	2.5	3.5	6888	8599	11499	790	68	42	677	69	36	0	-1	0	0	-8350	0	
04 sciences appliquées	5329	1	2.5	3.5	3574	7414	9374	1771	61	26	1636	82	21	0	-21	0	0	-135604	0	
05 sc. humaines(Cat3)	4397	-	2.5	3.3	-	6372	8087	-	200	0	-	233	0	0	-33	0	0	-219284	0	
07 administration	2487	1	2.1	2.8	2217	3541	4383	1139	188	0	1046	182	0	0	0	0	0	0	0	sous-total
10 droit(Cat3)	3972	-	2.5	3.3	-	5979	7567	-	12	0	-	26	0	0	-14	0	0	-83699	0	-438167
							Sous-total	Variation au définancement						0	-69	0				
Autres secteurs																				
01 santé (gr. médical)	0	1	1.5	1.8	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé (gr para-méd	3673	1	1.5	1.8	2750	3638	4639	179	0	0	157	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(Cat3)	4397	1	-	-	3357	-	-	1332	-	-	1186	-	-	0	0	0	0	0	0	
06 sc.de l'éducation	4117	1	2.1	2.8	3872	5336	6777	1843	195	0	1681	144	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5438	1	2.1	2.8	3733	6725	8629	32	0	0	29	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3919	1	2.5	3.3	2973	5912	7480	325	42	26	338	43	25	-7	-1	-9	-20811	-5912	-67319	
10 droit (lar)	3872	1	-	-	3800	-	-	581	-	-	542	-	-	0	0	0	0	0	0	sous-total
11 santé (gr.spec.méd)	16387	1	1.5	1.8	9297	13304	15762	444	273	71	402	258	38	0	0	0	0	0	0	-98042
							Sous-total	Variation au définancement						-7	-1	-9				
							Total	Variation au définancement						-7	-70	-9				
							CAPACITE NETTE	8427	1837	125	7714	1837	125	713	0	2				

Cout des secteurs prioritaires	1186877
Cout des autres secteurs	1242752
Total de DJIBOUTIE	2429630

Formule: (Coûts d'enseignement + poids) + section) + taux de priorité
(1) Les coûts ont été arrondis pour fin de présentation.

Annexe 2: Programme d'actions structurantes, equipes creees en 1984-1985 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant 1986-1987	Reporte 1987-1988
1. Telematique	Concordia	0	255
2. Conception de circuits fiables a tres grande echelle	Concordia	0	239
3. Research on Computer-Aid Vehicule Systems Design for Transport Industries in Quebec	Concordia	0	229
4. Manipulations genetiques de plantes et de microorganismes appliques a l'agriculture et a la foresterie	Laval	0	227
5. Biotechnologie et nouvelles therapeutiques des cancers humaines dependents	Laval	0	260
6. Application de l'informatique a l'industrie minerale	Laval	0	224
7. Conception et commande de manipulateurs robotiques	McGill	0	270
8. Immobilisation des materiaux biologiques actifs	McGill	0	233
9. Developpement de procedes, de techniques de fabrication et de techniques de caracterisation de materiaux electroniques	Polytechnique	0	313
10. Centre de recherche appliquee sur les polymeres	Polytechnique	0	298
11. Utilisation d'essences a croissance rapide (papier)	Quebec (CRIM)	0	265
12. Recherche en hautes temperatures et plasmas thermiques	Sherbrooke	0	264
TOTAL		0	3022

B.R.R.F., fevrier 1987

Annexe 3: Programme d'actions structurantes, equipes crees en 1985-1986 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Restant 1986-1987	Reporte 1987-1988
1. Materiaux de 3e generation pour la technologie de l'energie et de l'electronique	Concordia	0	257
2. Micro-optoelectronique, optique integree, capteurs optiques et traitement optique des images	Laval	0	220
3. Application phenotypique du genie genetique a la population du Quebec	Laval	0	267
4. Productivite des cultures abritees	Laval	0	248
5. Science et technologie laitiere	Laval	0	290
6. Technologies derivees des sciences cognitives pour l'instruction et le developpement des competences professionnelles basees sur l'utilisation des micro-ordinateurs	McGill	0	261
7. Epitaxie des MOVPE de couches minces cristallines	McGill	0	145
8. Etude de l'etablissement de la gestation et des facteurs conduisant a la mortalite embryonnaire chez les grands animaux domestiques	Montreal	0	317
9. Bio-pathogenie, diagnostic et controle des maladies bacteriennes du porc	Montreal	0	311
10. Laboratoire de modelisation biomedicale	Polytechnique	0	259
11. Science, technologie et societe evolution sociale des technologies	Quebec UQAM	0	205
12. Maitrise sociale et importation de technologies l'energie le cas de la technologie energetique	Quebec UQAM	0	234
13. Photoelectrochimie	Quebec UQTR	0	196
14. Mobilisation en ressources minerales appliquee a l'Abitibi et la province de Grenville	Quebec UQAC	0	265
15. Microelectronique nouveaux dispositifs et applications	Sherbrooke	0	230
16. Genie genetique et biotechnologies un centre de formation pour le Quebec	Sherbrooke	0	282
17. Developpement des applications de la teledetection et leur integration a des systemes de gestion informatisee des banques de donnees a reference spatiale et a leur representation	Sherbrooke	0	232
TOTAL		0	4225

B.R.R.F., fevrier 1987

Annexe 4: Programme d'actions structurantes, equipes crees en 1986-1987

Projet	Fiduciaire	Montant 1986-1987	Reporte 1987-1988
1. Projets de recherche et de developpement appliques aux batiments et a leur environnement	Concordia	140	0
2. CPAO Conception assistee par ordinateur des systemes continus	Concordia	0	211
3. Materiaux industriels a base de polymeres orientes	Laval	197	0
4. Programme de recherche pluridisciplinaire en sciences laitieres	McGill	195	0
5. Physical and mathematical modelling of metallurgical processes	McGill	185	0
6. Procedures de planification et de gestion des reseaux et services de transport	Montreal	113	230
7. Les dimensions juridiques des changements technologiques	Montreal	114	225
8. Logistique et productique : planification, ordonnancement et commande	U.Q.T.C.	256	0
9. Etude et developpement de nouveaux procedes electrothermiques industriels	Polytechnique	221	0
10. Valorisation des macromolecules vegetales par voie de depolymerisation thermo-chimique et action enzymatique	Sherbrooke	57	111
11. Construction et entretien des infrastructures de transport, de traitement des eaux usees et de production d'energie	Sherbrooke	70	154
12. Electrocatalyse: nouveaux materiaux d'electrode; activite et selectivite des electrodes; etudes mecanistiques; applications et developpement	Sherbrooke	97	192
13. Formation de chercheurs et developpements bio-technologiques et technologiques en sciences des radiations	Sherbrooke	64	126
14. Oceanographie des milieux cotiers	Autres (UQAR)	270	0
TOTAL		2000	1247

B.R.R.F., fevrier 1987

Annexe 5: Fonds de développement pédagogique 1986-1987 (en milliers de dollars)

	Université	Montant
1. Baccalauréat en science, technologie et société	Québec: [illegible]	41
2. Baccalauréat en génie chimique	Québec: [illegible]	92
3. Baccalauréat en informatique	Québec: [illegible]	154
4. Maîtrise en musicologie	Québec: [illegible] et Montréal	35 35
5. Maîtrise en kinanthropologie	Québec: [illegible]	45
6. Maîtrise en sciences comptables	Québec: [illegible]	79
7. Doctorat en génie biomédical	Polytechnique et Montréal	52 52
8. Doctorat en ressources minérales	Québec: [illegible]	100
107		725

D.E.R.F., février 1987

Annexe 4: Programmes spéciaux de recherche en formation des maîtres 1986-1987 (en milliers de dollars)

	MONTANTS VERSÉS AUX CAISSES 1986-1987							ARRANGEMENTS SPÉCIFIQUES		
	FY87			FY87			TOTAL	FY87		
	Enseignement	Autres dépenses	Sous-total	Enseignement	Autres dépenses	Sous-total		Enseignement	Recherche	Sous-total
LAVAL	0	0	0	64	16	80	80	0	80	80
MCGILL	0	0	0	-44	-16	-60	-60	0	-60	-60
MONTREAL	0	0	0	0	0	0	0	0	80	80
QUEBEC	40	10	50	0	0	0	50	0	230	230
SHERBROOKE	0	0	0	0	0	0	0	0	40	40
TOTAL	40	10	50	0	0	0	50	0	360	360

							UNIVERSITE DU QUEBEC			
UQAC	0	0	0	32	8	40	40	0	50	50
UQAH	0	0	0	32	8	40	40	0	70	70
UQAM	0	0	0	-64	-16	-80	-80	0	0	0
UQAR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UQAT	40	10	50	0	0	0	50	0	0	0
UQTR	0	0	0	0	0	0	0	0	100	100
Sous-total	40	10	50	0	0	0	50	0	220	220

D.E.R.F., février 1987

Annexe 7: Coûts des locations d'espaces 1984-1987 (en milliers de dollars)

	Dépenses réelles 1984-1985			Prévision 1985-1986			Prévision 1986-1987		
	Reconduction 1984-1985	Nouvelles locations	Total	Reconduction 1985-1986	Nouvelles locations	Total	Reconduction 1985-1986	Nouvelles locations	Total
[illegible]	377	100	477	426	437	863	699	0	699
N.E.C	307	28	335	311	319	631	634	0	634
McGILL	0	0	0	0	0	0	303	363	666
[illegible]	2710	0	2710	2885	30	2915	2915	0	2915
POLYTECHNIQUE	52	245	297	557	0	557	596	0	596
UQAM	12385	1470	13253	12530	1225	13755	13500	0	13500
UNIVERSITE	2575	0	2575	2940	0	2940	2505	0	2505
TOTAL	21606	1923	23529	22256	1992	24248	24952	363	25315

S.E.A.F., février 1987

Annexe B: Fonds des services aux collectivités 1986-1987 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant 1986-1987
1. Qualité de vie en milieu agricole au Québec	Laval	35
2. Développement des techniques de sculpture et d'arts visuels chez les enfants et les adolescents des collectivités du Nord québécois	McGill	40
3. Formation des animateurs inuits pour un programme de préparation des enseignants inuits au Nouveau Québec	McGill	42
4. L'histoire d'un quartier populaire : le Centre-Sud de Montréal	Québec (ISQ)	50
5. Guides cartographiques régionaux des stress environnementaux au Québec	Québec (BDC)	40
TOTAL		207

B.R.R.F., février 1987

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires

7712-0110